

ICN #7088
vendredi 27 juin 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

Théâtre dans les quartiers

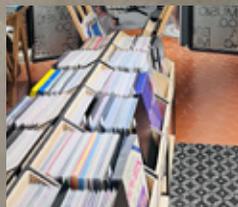
Un inusable enthousiasme

P5 À 7

- KAMPÀ P2
- OPINIONS P4
- DETTI È FATTI P8
- CULTURA P20
- RÉTRO P21
- AGENDA P22
- CARNETS DE BORD P23
- ANNONCES LÉGALES P9

*Egga music Co
33 TOURS...*

**ET PUIS REVIENNENT:
p18**



1,75€



DÉSOLÉ,
VOUS N'ÊTES PLUS UTILE
A NOTRE SOCIÉTÉ.

QUI EST EN TRAIN
DE SE FAIRE VIERER ?

LA JUSTICE

RESSOURCES
HUMAINES

EMPATHIE

DIGNITÉ

KAMPÀ

À LA UNE**THÉÂTRE DANS LES QUARTIERS****UN INUSABLE ENTHOUSIASME****P5 À 7****OPINIONS****P4****DETTI È FATTI****P8****EGGA MUSIC CO****33 TOURS... ET PUIS REVIENNENT****P18****CULTURA****L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA****P20****RÉTRO****UN ANNUFÀ****P21****AGENDA****P22****CARNETS DE BORD****P23****ANNONCES LÉGALES****P9****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli**Directeur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@daurelli.comChef d'édition: **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA
Secrétariat: **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**au capital social de 150 000 €
114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés: PA, JFA.CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia**À MODU NOSTRU****Lingua furcuta**

Hè una pulemica chì no ùn aviami micca vistu affaccà. Dopu avè scrittu dighjà calchi ghjornu fà nant'à «l'interdizioni» di parlà corsu à l'Assemblea di Corsica, eccu chì a nostra lingua hà cunnisciutu un'offesa nova, sta volta da a parti di u presidenti di un sindicatu di parenti d'elevi. Claude Perrin, à u capu di a so sizzioni in Corsica Suttana, hà scrittu à u principiu di u mesi à a ministra di l'Educazioni Naziunali, Elisabeth Borne, nant'à l'insignamentu di u corsu inde i stabilimenti sculari isulani. Dinunzia a trasformazioni di scoli è di collegghji in siti bislingui scclusivi, inghjinnendu a suppressioni di a filiera ditta «standard» dipoi dui anni. Claude Perrin si cappia nant'à u prughjetu «Scola 2030» purtatu da u retturatu di l'accademia di Corsica, in particolari una di i so priurità: fà di a lingua corsa un sapè fundamintali. Pà u raprisintanti di a FCPE 2A, st'orientazioni hà da renda ubligatoria à curtissimu andà l'insignamentu bislingu francesu-corsu inde l'isula sana è significà una rumpitura inde l'Educazioni Naziunali in Corsica. Hà dumandatu dunqua à a ministra di falla finita cù issa dimarchja pà fà vultà a scelta libara di i famigli. Una lettara chì ùn hè mancu appena piaciuta à u rettori di l'accademia, Rémi François Paolini, chì faci rimarcà ch'elli ci sò nentru parechji affari mancu appena esatti, chì dimostrani una scunniscenza di u quadru ghjuridicu è di l'azzioni purtati dipoi parechji anni da l'accademia à prò di u sviluppu di l'insignamentu di a lingua corsa. Una parti di u mondu puliticu s'hè dinò alzata cù forza contr'à i dichjarazioni di Claude Perrin, mentri chì parsoni assai numarosi nant'à i reti suciali si sò infiarati, senza sorpresa. Pà vultà nant'à l'argumenti di Claude Perrin, hè dinò vargugnosu di di chì i zitelli chì t'ani prublemi specifichi di u linguaghju è di l'ampareri (DYS) t'avarani ancu di più difficultà amparendu u corsu. Basta à fighjulà i conclusioni di i studii scentifichi nant'à tuttu u bè ch'elli portani i linguvi quand'elli sò amparati da chjuchi, cù una stimulazioni di u ciarbellu è un sviluppu di l'arechja tremendi. Fora di un'attitudini culunialista è di un sintimu anti corsu putentissimu, comu sarà pussibili d'avè raghjunaamenti cusì in u 2025? ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... **annant'à a reta**

«**Car comme disait le duc d'Elbeuf**, c't'avec du vieux qu'on fait du neuf!» assurait *La dame patronnesse* de Jacques Brel. Il semble qu'on soit de cet avis chez *Madame Figaro*. Le 16 juin 2025, sur son compte X, le magazine qui affirme en toute modestie nous délivrer notre «*dose quotidienne d'inspiration, de culture et d'engagement*» publiait un post sur le fait que, passé 40 ans, les femmes «*seraient trop vieilles pour porter un bikini*». On notera l'emploi du conditionnel. En prenant le temps de cliquer sur le lien, on découvrirait alors un article consacré à un sondage réalisé auprès de 2000 Britanniques. Dont il ressort que passé un certain âge, selon les sondés, les femmes devraient «opté» (ouille!) pour un look plus sobre. S'ensuit une espèce de barème: plus de minijupe à partir de 39 ans, de bikini après 46 ans (et non 40, donc), de jean skinny une fois les 47 ans passés et on oublie les leggings dès 43 ans. Arrivée à 52 ans, plus question de sortir après minuit et une fois les 45 ans atteints, on ne fréquente plus les festivals (même plus Stratford ou Bayreuth?) Well... ça en fait, des femmes qui ont tout faux. Et

qui s'en moquent. Ça en fait, aussi, que la seule lecture du post a eu le don de hérisser. Beaucoup, cela dit, n'ont pas été jusqu'à cliquer sur le lien. L'article rend surtout compte des résultats du sondage, sans pour autant les approuver. Il faut dire que promouvoir ces diktats relèverait du grand écart, pour un magazine dont les rédactrices s'extasiaient devant le bikini qu'arbore Demi Moore à 61 ans, la robe transparente dans laquelle pose Sharon Stone à 67 ans, sans même parler des jeans skinny ou des minijupes de Brigitte Macron. Sauf à reconnaître ouvertement que ce qui est valable pour Madame ToutLeMonde ne l'est pas pour les célébrités, quand bien même celles-ci sont promues comme des modèles. Mais le plus étonnant, c'est qu'en y regardant de plus près, on s'aperçoit que cet article qui fâche en juin 2025 remonte à août 2018. Autant dire les calendes grecques. Quel intérêt de ressortir ce vieux truc, sinon pour faire un peu de buz? En avril dernier, *Madame Figaro* a fêté ses 45 ans. Est-il bien raisonnable, à cet âge, de s'adonner au putaclic? ■ **Elisabeth MILLELIRI**

Madame Figaro @Madamefigaro · 16 juin
Les femmes de plus de 40 ans seraient trop vieilles pour porter un bikini

SafeGose @safe_gose · 23 juin
Les femmes de plus de 40 ans seraient surtout bien avisées de ne plus jamais acheter votre journal. pic.x.com/pG0ay31paz

Kadan @petite_rpgiste · 23 juin
Mais même à 80 ans si mamie a envie d'être en bikini ELLES FONT CE QU'ELLES VEULENT

Pickaxe @Pickaxe84199830 · 23 juin
Et ce n'est pas fini avec ce vieux sondage anglais de 2018. ^^

DG Denis Derien - Pt.Dr Pt.Dr Pt.Dr @DenisDerien · 23h
Je ... heu ... Je veux qu'on me congèle 300 ans, c'est plus possible de lire ce genre de titre en 2025 !

Amandine B. @AmandineB_ · 8h
On devrait vraiment emmener les femmes de plus de 35 ans à l'abattoir, en fait.

Parce qu'apparemment, cette société est gênée par le fait qu'on puisse continuer de vivre, de travailler, et par le fait qu'on vieillisse, après nos 35 ans.

Pyotr Héloïse @hekkhh · 23 juin
Je pense que Le Figaro devrait opter pour un texte sans fautes..

Stéphane Shazad @StephaneShazad · 21h
Le Figaro cite un sondage en Grande Bretagne. Faut vraiment lire l'article avant de tweeter.

Controversy @NoCatWomanNoCry · 21h
Ressortir un article de 2018 pour faire le buzz, c'est du travail fictif

HUMEUR

VRAIS CITOYENS ET FAUX-CULS

La mode est à la (re)définition des identités. Suite à la Pride bastiaise, on a pu lire quantité de réactions dont les auteurs veulent visiblement circonscrire «le vrai Corse» dans les limites étriquées de leurs conceptions. Selon ces chantres d'une société contrôlée à outrance, il faudrait être chrétien, blanc (de préférence), se vêtir «correctement», se coiffer de même, professer des opinions de droite voire de droite extrême, et bien entendu détenir un livret de pedigree remontant aux Torrèens pour prétendre au label. De l'autre côté des quelque 180 kilomètres qui nous séparent de l'Hexagone, on ajoute à ces critères la facilité à dégoïser des diatribes de comptoir façon adjudant de quartier, l'ardeur à cogner sur les musulmans, le régime alimentaire à base de charcuterie et le port de la cagoule pour défendre les valeurs françaises. Les politiques au pouvoir actuellement ne sont pas plus larges ni éveillés lorsqu'ils établissent le cahier des charges définissant qui est un «vrai» citoyen français. Il est vrai que le cliché et la généralisation aident au repos des neurones, mais assigner des gens à des comportements, ou imposer des sentiments à des humains, n'a jamais été autre chose qu'une recette pour période noire. Ce qui serait amusant si ce n'était pitoyable et dramatique, c'est l'acharnement que mettent ces opposants déclarés à l'islamisme à ressembler à des mollahs ou des taliban. On attendait donc les réactions des pros de la défense de l'individu, des combattants -on n'ose dire croisés- pour la fin des assignations... Hélas, une moraliste de plateau qui a fait de cette lutte un cheval de bataille -et un livre- s'est chargée de détruire nos illusions. Selon cette vaillante pourfendeuse de clichés, Greta Thunberg se voit rebaptisée «*Miss Krisprolls*» et participait à l'opération «*des Wasa pour Gaza*». Il est vrai que la même humoriste poussive considèrerait déjà les Corses comme des terroristes. Il n'y aura donc aucun débat pour déterminer si elle fait partie des vrais Tartuffe. ■ **Eric PATRIS**

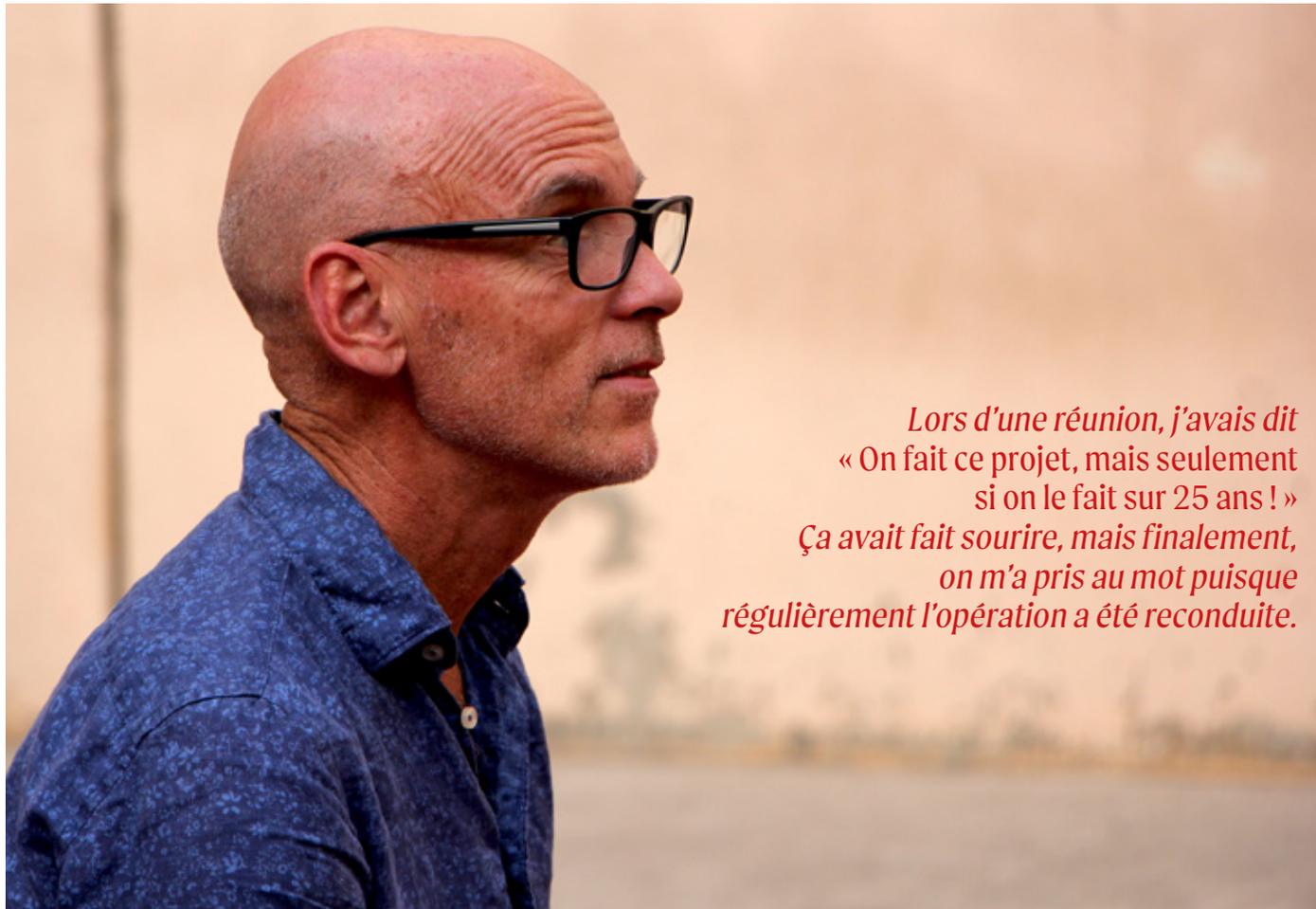
Théâtre dans les quartiers

Un inusable enthousiasme

Ce siècle n'avait pas un an lorsque Paul et Rachel Grenier ont proposé à la Ville d'Ajaccio un projet de représentations théâtrales dans les différents quartiers de la ville, jouées par et pour les gens de ces quartiers, quels que soient leur expérience du théâtre et leur âge. D'emblée, ils escomptaient l'inscrire dans la durée. Le temps, mais aussi l'engouement des participants et le soutien renouvelé de leurs différents partenaires, leur ont donné raison.

Photo ICN • EP





*Lors d'une réunion, j'avais dit
« On fait ce projet, mais seulement
si on le fait sur 25 ans ! »
Ça avait fait sourire, mais finalement,
on m'a pris au mot puisque
régulièrement l'opération a été reconduite.*

Photo ICN • EP

Depuis maintenant 25 ans, à Ajaccio, qui que l'on soit, on peut faire du «Théâtre dans les quartiers». Il s'agit d'un atelier ouvert à tous, proposé et dirigé par la compagnie théâtrale professionnelle Le Thé à trois que Paul et Rachel Grenier ont fondée en 1993. Chaque année, à la mi-mars, des comédiens, avec ou sans expérience et de tous horizons, sont d'abord conviés à explorer durant un mois une œuvre du répertoire classique ou contemporain, par le biais de lectures jouées au cours desquelles tous les participants peuvent s'essayer aux différents rôles. Les sessions ont lieu dans différents centres sociaux et salles d'associations de la ville, à raison d'une à trois fois par semaine. Au cours de ce mois, un groupe va peu à peu se former. Certains décideront que, finalement, le théâtre ce n'est pas leur truc ; d'autres réaliseront qu'ils ont trop d'activités ou d'obligations pour s'impliquer sur le projet, du moins cette année-là, tout en n'excluant pas de ré-essayer une autre fois. Et d'autres enfin, s'engagent pour trois mois de répétitions et cinq à six représentations. Lors des dix semaines suivantes, les rôles sont progressivement distribués, « au plus près des vœux de chacun » précise Paul Grenier.

Tout a commencé au début des années 2000. «Pierre Lungheretti, qui était alors directeur des Affaires culturelles de la Ville d'Ajaccio, nous a proposé de travailler sur un projet qui se déroulerait dans différents quartiers d'Ajaccio. Cela dit, à l'époque, ce qui était très tendance, c'était le théâtre en appartement et c'était l'idée de départ. Et donc, Rachel et moi avons dit... non ! Parce que ce qu'on espérait, c'était justement que les gens sortent de

leurs appartements et aillent voir du théâtre dehors. » Un argument qui a été entendu. Ne restait plus qu'à lancer la machine. «Il se trouve qu'à cette époque, on répétait depuis plusieurs mois, avec un groupe d'amateurs, Don Juan ou L'Homme de cendres, d'André Obey, mais sans savoir au juste sur quoi ça allait déboucher. On s'est dit qu'on allait donc la jouer dans le cadre de ce projet de Théâtre dans les quartiers, mais en y intégrant ceux qui voudraient se joindre à nous. Et en effet, d'autres gens nous ont rejoints. Dès le début, l'objectif était de jouer dans cinq quartiers différents, que je connaissais déjà puisque j'y intervenais pour d'autres actions, mais que j'ai pourtant redécouverts sous un jour différent à cette occasion. »

D'emblée, pour Paul et Rachel Grenier, le but n'était pas de faire une jolie opération éphémère, mais bien de l'inscrire dans la durée. «Lors d'une réunion, j'avais dit « On fait ce projet, mais seulement si on le fait sur 25 ans ! » Ça avait fait sourire, mais finalement, on m'a pris au mot puisque régulièrement l'opération a été reconduite. D'autant plus qu'on a pu trouver des financements annexes. Et puis il y avait du monde et de l'enthousiasme. »

Et ainsi, les éditions se sont enchaînées. Chaque année une nouvelle œuvre, de nouveaux défis, pour Paul et Rachel comme pour les participants. «Par la diversité des œuvres qu'il aborde, le Théâtre dans les quartiers est une sorte d'école « de l'acteur et du spectateur » ; de grands auteurs nous ont accompagnés*. Certaines années, nous avons proposé des spectacles-collages d'œuvres diverses, toujours autour d'un thème – tel Mix'Citè, en 2015, suite aux événements de Charlie Hebdo. Nous avons joué

**« Nous avons joué en langues française, corse, italienne, espagnole, arabe et anglaise.
Nous avons travaillé comme des fous – et beaucoup ri »**

HISTOIRES DE FIDÉLITÉS

Santa fait partie des participants « historiques ». *L'appellation la fait sourire.* « J'étais fan des spectacles pour enfants que produisait le Thé à trois et je n'en manquais aucun. Peu à peu, j'ai sympathisé avec Rachel et Paul. Je leur avais confié que faire du théâtre avait été un de mes rêves de petite fille. Alors en 2001, Rachel m'a parlé de ce nouveau projet, en m'invitant à le rejoindre. » *Pourtant, Santa hésite.* « Les ateliers avaient lieu au centre socio-culturel du Borgu et je passais chaque soir devant, mais je n'osais pas entrer. Jusqu'à ce jour où j'ai reçu un mot de Paul : au Borgu, ce soir ! J'y suis allée. C'était pour le Don Juan d'Obey. J'avais un tout petit rôle, mais c'était merveilleux, j'avais participé à une aventure exceptionnelle. » *Aussi, l'année suivante, elle était là, et puis l'année d'après... et peu à peu, elle a assumé des rôles de plus en plus étoffés. Au final, rares auront été les éditions auxquelles elle n'a pas pris part.* « J'adore les quartiers, l'effet de troupe, parfois un peu compliqué lorsqu'on est très nombreux et qu'on avait, me semble-t-il, un peu perdu pendant une période mais qui est revenu. J'aime aussi la façon dont ce projet permet d'aborder les gens, les choses, de faire des rencontres. Le public aujourd'hui est souvent constitué d'habités, de fidèles, mais lorsqu'on a débuté, pour beaucoup de spectateurs, c'était une totale découverte ! » *Répéter plusieurs soirs par semaine, faire des générales puis enchaîner cinq représentations, c'est prenant et parfois fatigant, admet-elle, mais ça en vaut la peine.* « En fait, tous les ans, je me dis que je vais arrêter, que c'est épuisant... et puis à chaque fois, je me dis que non, je ne peux pas laisser passer ça ! »

Vannina était adolescente lorsqu'elle a découvert le Théâtre dans les quartiers. « Ma prof de français, au collège Lætitia, nous faisait faire du théâtre et Paul intervenait. Il m'a proposé de venir voir comment ça se passait aux quartiers, j'y suis allée, et j'ai joué dans *Les pas perdus*, avec mon amie d'enfance et un copain du village, Antò, qui est devenu comédien, que j'avais retrouvés là. L'année suivante, je jouais dans *Ulysse(s)* où j'avais le rôle de la jeune Pénélope. » *C'était il y a vingt ans. Vannina a un temps envisagé de devenir comédienne, puis y a renoncé, est entrée dans une école de chant et a fondé un groupe avec des amies.* « Et j'ai arrêté complètement le théâtre. » Le temps a passé. « Et puis des événements personnels, notamment des soucis de santé, ont fait que j'ai eu envie, besoin, de retrouver « la moi d'avant » et les sensations du théâtre. Et là, j'ai rencontré Paul par hasard, dans un magasin, on a discuté, je lui ai raconté ma vie, il m'a dit « viens ! Je t'envoie le texte ». Et voilà. » *Et tout est revenu, les sensations du théâtre, la découverte de parfaits inconnus qui vont devenir des partenaires, le trac qu'on perçoit en soi et chez les autres, l'adrénaline qui monte, mais aussi* « l'entraide, parce que pour moi, c'est ça, les quartiers : l'entraide, les encouragements, l'absence de jugement, l'esprit de troupe ». *En vingt ans, note-t-elle, les choses ont évolué, notamment du point de vue logistique.* « On jouait avec quelques projecteurs, mais on avait peu de costumes et de décors et Paul faisait tout. Aujourd'hui, il y a des gens qui dessinent, conçoivent, construisent, cousent, l'organisation est plus rôdée. » *Elle-même a manié le pinceau pour la finition des décors.* « Et maintenant que j'ai retrouvé tout ça, je n'ai pas envie d'arrêter. Je pense que je serai là, l'an prochain. » ■

en langues française, corse, italienne, espagnole, arabe et anglaise. Nous avons travaillé comme des fous - et beaucoup ri, toujours heureux de faire, chaque année, de nouvelles rencontres et de participer -humblement- à l'animation des quartiers de la Ville par la proposition de projets hautement artistiques. »

Selon les années, le nombre des participants varie, entre vingt et jusqu'à soixante-dix personnes. Il y a celles qui sont assidues depuis le début, toujours partantes. Celles qui reviennent après des années d'interruption. Et toujours de nouvelles venues. Il faut donc chaque année recréer un esprit de groupe, parce qu'une entreprise telle que celle-ci ne peut fonctionner sans entraide et solidarité. « *J'ai toujours eu un peu peur des familles et des clans, mais là, voir revenir les « anciens », voir leur attachement au Théâtre dans les quartiers, leur engouement, voir leur cheminement, ça nourrit mon amour pour le projet. Ils sont devenus des compagnons de route. J'ai besoin d'être accompagné comme d'accompagner.* » Et puis il y a celles et ceux qui, après avoir participé en tant qu'acteur, restent présents même s'ils ne montent plus sur scène, non pas seulement en assistant aux représentations, mais en se proposant pour aider à la réalisation de décors, costumes et accessoires ou même pour aider à monter et démonter la scène. Enfin, parmi les plus de trois-cents personnes qui ont pris part au projet, à un moment ou un autre, il y a ceux qui se sont découvert une vocation : plus d'une quinzaine sont aujourd'hui comédiens professionnels.

Parmi les plus de trois-cents personnes qui ont pris part au projet, à un moment ou un autre, il y a ceux qui se sont découvert une vocation : plus d'une quinzaine sont aujourd'hui comédiens professionnels

Un quart de siècle [eh oui !] est donc passé, sans que la lassitude ne s'invite. « *Il y a l'amour du métier, le fait de faire chaque année des rencontres merveilleuses et de permettre à des gens de se rencontrer, et aussi le formidable terrain de création et de réflexion qu'offrent les quartiers. C'est vrai qu'il y a eu le Covid et les confinements, qui ont été suivis par une sorte de boulimie d'activités ; aujourd'hui certains ont des agendas plus chargés qui font qu'il leur est plus difficile de s'embarquer dans une aventure comme les quartiers. Le côté positif de cette période, c'est qu'on a travaillé en visio-conférence, ce qui nous a permis d'approfondir le travail de table, d'améliorer nos méthodes de travail. Alors, oui, j'ai vieilli, et mes compagnons de route aussi. Les conditions, notamment en ce qui concerne le climat, sont devenues plus difficiles, on se pose peut-être davantage la question de l'engagement, mais je n'éprouve ni sentiment d'usure ni regret. Plutôt la satisfaction de voir qu'on est toujours au rendez-vous, que ce soit les acteurs, le public, les partenaires financiers ou les centres sociaux et les associations qui nous accueillent, et de voir qu'on se renouvelle chaque année.* » Ce vingt-cinquième anniversaire, qui sera marqué également par une exposition rétrospective [photos de spectacles et accessoires ou costumes] à l'Espace Diamant, ne sera sans doute pas le dernier. « *La formule changera peut-être un peu, c'est encore à creuser, mais on ne va pas s'arrêter là.* » ■

Elisabeth MILLELIRI

**André Obey, Denise Bonal, Didier-Georges Gabily, William Shakespeare, Evguéni Schwartz, Carlo Goldoni, Eschyle, Bertolt Brecht... Et cette année Carlo Gozzi, avec L'Oiseau vert, créé en 1765 à Venise, puis adapté par Beno Besson... Sous les dehors d'une fable féérique, une comédie qui épingle ambitions, faux-semblants, soif de pouvoir ou de richesse (représentations du 30 juin au 4 juillet. Entrée libre. Savoir + : www.letheatrois.com).*

Institutions

Bientôt une commission antimafia en Corse?

Les représentants des collectifs anti-mafia

Photo Manon Perelli

Le 18 juin dernier, les collectifs Massimu Susini et A Maffia nò, a Vita iè étaient reçus par Gilles Simeoni à Ajaccio pour discuter de la création d'une commission antimafia, réclamée depuis 2023. Si le principe de cette instance a été acté en février par l'Assemblée de Corse, restait à en fixer les contours concrets. «*Nous sommes venus avec plusieurs demandes. La première étant que le champ d'action de cette commission soit l'analyse du phénomène mafieux en Corse et des réponses qui y sont apportées à tous les niveaux, en produisant une analyse structurée, complète, statistique, claire de ce phénomène pour mieux pouvoir le combattre*», a indiqué Lisandru Laban-Giuliani, membre du collectif Massimu Susini. Insistant sur le rôle «*crucial*» que pourrait jouer cette commission «*dans la prise de conscience de ce qu'est la mafia*», les collectifs souhaitent également qu'elle «*ait des moyens qui lui soient dédiés*» et soit présidée de manière tournante par les associations engagées sur le terrain. «*Enfin, en termes de composition, le président de l'exécutif a accepté le principe d'une représentation des élus et des associations qui sont engagées sur cette question. Nous avons aussi posé comme principe que ceux qui participaient à cette commission devaient, selon nous, accepter la définition ce que sont les pratiques mafieuses en Corse. Le président de l'exécutif a semblé aller dans notre sens*». Léo Battesti, du collectif A Maffia nò, a Vita iè, a pour sa part déclaré: «*Je crois que c'est le genre de réunion dont nous avons besoin dans la société corse. Il n'y a pas eu d'euphémisme, nous avons parlé franchement et crevé quelques abcès, mais cela a été constructif. Je crois que ce qui unit les élus et les représentants des associations c'est le sens des responsabilités à un moment crucial pour la Corse. Nous voyons une mainmise mafieuse considérable sur la Corse qui gangrène non seulement les affaires, les commerces, mais aussi les esprits et les intelligences*». Pour que la commission soit vraiment utile, les collectifs aspirent désormais à ce qu'elle aille au-delà du simple rôle consultatif et demandent des compétences d'analyse et d'alerte, notamment sur les marchés publics, et la possibilité de formuler des propositions réglementaires ou législatives. Un rapport de l'Exécutif est attendu en juillet pour fixer les bases de cette future commission. ■ **MP**

Réseau électrique corse

Tension estivale, mais sans alerte majeure

Chaque été, alors que les températures grimpent et que la pression touristique s'accroît, une interrogation revient: le réseau électrique de la Corse pourra-t-il faire face au pic de consommation sans coupure? Si les enjeux restent élevés, lors d'une conférence de presse le 19 juin, les responsables d'EDF Corse se sont dits «*plutôt sereins*» cette année. «*L'été est pour nous la période la plus sensible. Chaque année, on voit le pic de l'été augmenter de plus en plus*», a ainsi confié Patrice Rossi, directeur adjoint d'EDF Corse, en notant qu'entre les étés 2023 et 2024, la consommation a grimpé d'environ 20 mégawatts. Or, alors que la système corse repose sur un mix énergétique fragile combinant les deux centrales thermiques de Lucciana et du Vazzio, de l'hydraulique, les liaisons avec l'Italie et la Sardaigne et les énergies renouvelables, la saison estivale est marquée par plusieurs contraintes. «*En tout, nous disposons de 1000 MW de puissance théoriquement accessible. Mais l'été, entre 19h et 21h, la puissance disponible tombe de moitié. L'été dernier, nous avons par exemple une consommation de 440 MW à la pointe du soir, pour une puissance disponible de 455 MW*», expose Amandine Bono, cheffe du service gestion du système électrique. Un équilibre délicat qui s'explique d'abord par le fait que les barrages sont sous contrainte. «*Il y a peu d'entrant entre mai et octobre, et nous devons partager l'eau avec l'agriculture et l'eau potable*», indique Amandine Bono en ajoutant que les liaisons avec la Sardaigne sont pour leur part limitées à 25 MW le soir, tandis que le photovoltaïque ne produit rien à la tombée du jour. Pour autant, on dit aborder la saison «*plutôt sereinement*» et, assure la cheffe du service gestion du système électrique, «*Les maintenances ont été faites, les retenues sont remplies à 98 %, et 52 MW de groupes électrogènes sont mobilisables en 15 minutes*». EDF mise aussi sur la responsabilisation des usagers en leur demandant de décaler leurs usages en dehors du pic du soir et de suivre eCorsicaWatts, une application qui informe en temps réel sur la situation du réseau. Toutefois, si aucun signal d'alerte majeur n'est pour l'heure détecté, Amandine Bono concède, au vu du retour d'expérience, que des imprévus subsistent. L'été dernier, un accrochage du câble SarCo avait privé la Corse de sa liaison avec la Sardaigne pendant six semaines. À terme, plusieurs projets doivent améliorer la situation et sécuriser l'alimentation électrique de l'île à l'instar de la future centrale du Ricanto, de la liaison SaCol 3, et de la station de pompage à Lugo-di-Nazza. ■ **MP**



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01



SCP MAMELLI
Notaires

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

etude.mamelli.20040@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 17 juin 2025, il a été constitué une Société Civile aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SACHA B
Siège social : PORTO-VECCHIO (20137), route de l'Ospedale - Résidence San Rafaelu - Bât. A

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.
Objet social : « L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question... ».

Capital social : 1.000,00 Euros
Gérant : Monsieur Stéphane BRACCINI demeurant à Porto-Vecchio (20137) - route de l'Ospedale - Résidence San Rafaelu - Bât. A

Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juin 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : XOG
Forme : Société Civile Immobilière
Siège Social : Résidence Casamozza - Bâtiment B - RN 193 - Lieu-dit Casamozza - 20290 Lucciana

Objet : L'acquisition, l'administration, la construction et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 années
Capital social : 1.000 €

Gérant : M. Xavier, Pierre, Louis, Philippe ORENGA de GAFFORY, demeurant 645, route de Petrelle - 20620 Biguglia

Transmission des parts :
Les cessions autres que celles entre associés, au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant sont soumises à l'agrément préalable des associés réunis extraordinairement
La société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 19/06/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SYNVOLV
Siège : 119, Chemin des Moulins, Lieu-dit Ogliastrone, 20167 Afa

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3000 Euros
Objet : Accompagnement de dirigeants dans la mise en œuvre de stratégies opérationnelles et digitales ;

Conseil et développement en informatique, formation ;

Conception, développement, édition et exploitation de logiciels, quelle qu'en soit la forme de distribution [SaaS, applications web ou logicielles, hébergées ou installées sur poste utilisateur].

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Eric FASOLO, demeurant Chemin des Moulins, Lieu-dit Ogliastrone, 20167 Afa

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 20/05/2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :

Dénomination sociale : GPCF
Capital social : 140.000 euros
Siège social : 4, Rue Neuve Saint Roch - 20200 Bastia

Objet : HOLDING
Président : Monsieur Fabien CERUTTI demeurant 564, Route Supérieure de Cardo - 20200 Bastia

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent
Clauses d'agrément [le cas échéant] et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Pas de clause d'agrément

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bastia.

Pour avis.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 20/05/2025, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :

Dénomination sociale : GPSM
Capital social : 140.000 euros
Siège social : U Corsu, 30, Route U Ponte, 20218 Multifao

Objet : HOLDING
Président : Monsieur Sylvain, Jean, Rocco, Félicien MATTIA demeurant 17, Rue César Campinchi - 20200 Bastia

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
Clauses d'agrément [le cas échéant] et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : Pas de clause d'agrément

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Bastia.

Pour avis.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 4 juin 2025, il a été constitué une Société Civile Professionnelle ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet l'exercice en commun de la profession de notaire à travers un ou plusieurs offices notariaux dont elle devra être titulaire.

La dénomination sociale est : PIERRE-JEAN COMITI & PIERRE GABRIELLI NOTAIRES ASSOCIES A BORGIO.

Le siège social est fixé à : BORGIO [20290], 1615, Avenue de Borgo, Domaine du Levant III, Bât C.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS [1.000,00 EUR].
Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les Gérants sont Monsieur Pierre-Jean COMITI demeurant BASTIA (20200), 7, bis Boulevard Paoli et Monsieur Pierre GABRIELLI demeurant à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243], Pardisole.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le gérant.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination :

" RENOVATION SERVICES 2B "

Siège : Résidence Aria Marina - Bât A - Route d'Agliani - 20600 Bastia

Objet : Tous travaux de Plomberie, climatisation, VMC, ainsi que tous travaux de second œuvre en sous-traitance
Durée : 99 années

Capital : 1000 euros
Président : Monsieur Geoffrey, Luc, Nicolas BOURGES demeurant Résidence Aria Marina - Bât A - Route d'Agliani - 20600 Bastia
Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 juin 2025, il a été constitué la Société par Actions Simplifiée dénommée « SAS PROMOFI ».

Siège social : Lieu-dit Croce, 238, Prata-di-Padula à 20232 Oletta.

Capital social : D'un montant de 10.000 € entièrement libéré.

Objet social : La SAS PROMOFI a pour objet en France et à l'étranger de participer, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription, ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. La société pourra également, à titre accessoire, avoir une activité de nature commerciale ou industrielle.

Présidente : Madame Caria Jeanine RUGANI, Chef d'Entreprise demeurant à 20232 Oletta, Lieu-dit Croce, 238, Prata di Padula ; cette fonction de présidente, figurant dans les statuts de la société, a lieu pour une durée indéterminée.

Durée : La SAS PROMOFI est constituée pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 09

TERRA CORSA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Résidence Mare E Festa

20145 Sari-Solenzara

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SARI-SOLENZARA du 16 juin 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : TERRA CORSA
Siège : Résidence Mare E Festa, 20145 Sari-Solenzara

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 10.000 euros
Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : L'achat, l'échange, la location et la vente de tous biens meubles et tous biens immobiliers de quelque nature qu'ils soient. L'activité de marchand de biens.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Raymond OTTOMANI, demeurant 7, Avenue Gaspard Vallette, 1206 Geneve

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 10

L'EMOTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 €

Lieu-dit Spinella - Domaine Zuria

20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 Juin 2025, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : L'EMOTION
Capital Social : 500 euros
Siège Social : Lieu-dit Spinella, Domaine Zuria, 20169 Bonifacio

Forme : SAS
Durée : 99 ans

Objet : L'achat, la vente et le négoce de produits spiritueux ; Le courtage et import, export de vins, alcools concentrés et dérivés de la production vinicole.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou l'extension.

Président : Mr ALARCON Yvan, Pierre, Philippe. Né le 02.06.1995 à CA-VAILLON, demeurant Lieu-dit Spinella, Domaine Zuria, 20169 Bonifacio. Célibataire, de Nationalité Française,
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18 juin 2025, il a été constitué une **Société Civile Immobilière** dénommée :

SCI CILOU

Objet social : L'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente exceptionnelle, la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : Lieu-dit Alzette, Cervione (20221), Haute-Corse.

Capital : 300 €

Gérance : Mme Cécile OBEE demeurant Lieu-dit Moriani-Plage, Résidence Roi Théodore, Bâtiment E, SAN-NICOLAO (20230).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS (lieu d'immatriculation) de Bastia.

N° 12

CREATIV'ABITA

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Col du Listincone

20167 Appietto

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 16 juin 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CREATIV'ABITA

Siège : Col du Listincone - 20167 Appietto

Durée : Quatre-Vingt-Dix-Neuf [99] ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'achat, la vente, la fourniture et la pose de tout aménagement en toute matière, intérieur et extérieur, notamment menuiserie, placards, dressings, portes, fenêtres, portails, cuisines ;
- L'exploitation d'un fonds de commerce de pose et d'installation de tous matériels de menuiserie, d'huiserie en bois, aluminium et autres matériaux, ainsi que tous revêtements et agencements se rapportant au bâtiment en général ;
- L'entretien et le nettoyage général des bâtiments.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. .../...

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur David, Jean-Claude MARCHINI, demeurant Col du Listincone, 20167 Appietto

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATION GERANT

N° 13

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé, par assemblée générale ordinaire, en date du 18/06/2025 à 18h00 été constaté.

De la modification suivante des statuts de la société C.J.P.S. SARL immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro : 410 778 252.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 18 JUIN 2025 à 18H00, prennent acte de la démission de M. SARTRES BERNARD de ses fonctions de Gérant, et décident de nommer à l'unanimité Mme BRUSSIEUX-BEDOUET SYLVIE, au poste de Gérante de la société pour une durée de 2 ans. Cette décision prendra effet à compter du 1/07/2025.

L'ARTICLE 12 - GERANCE sera modifié comme suit.

Gérante : Mme BRUSSIEUX-BEDOUET SYLVIE pour une durée de 2 ans fin du mandat de gérance le 30/06/2027.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 14

EXPERCORSIMMO CABINET D'EXPERTISES IMMOBILIERES JEAN BAPTISTE VINCIGUERRA

SASU au capital de 8000 €

Siège social : Résidence du Diamant

Galerie II, 20000 Ajaccio

803 898 543 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 01/05/2025, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 8, RUE MARECHAL D'ORNANO - 20000 AJACCIO, à effet du 01/05/2025.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 15

CORSICA PORT SERVICES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30.000 euros

Siège social : Immeuble les Palmiers

Sennola, 20169 Bonifacio

513 966 705 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 01/04/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Immeuble les Palmiers, Sennola, 20169 BONIFACIO au Le Carré d'Or, Quai Nord, 20169 BONIFACIO à compter dudit jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la Gérance.



04 95 32 89 92

DNI

Entreprise Unipersonnelle

à Responsabilité Limitée

Au capital de 1 euros

Siège social :

6, Rue Jean-Jacques Rousseau

97320 Saint-Laurent-Du-Maroni

RCS Ajaccio 507 928 570

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 1 avril 2024, il a été décidé de transférer le siège social au Avenue du Lieutenant Aviateur PERRETTI, Quartier Castaldaccia, 20170 LEVIE à compter du 1 janvier 2025. M. Didier NICOLAI-GUERIN demeurant 16, rue du Basalte, route de Didier, Desrochers, 97200 FDF.

Durée de la Société : 99 ans.

La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Ajaccio.

Didier NICOLAI-GUERIN,

MODIFICATION STATUTAIRE

N° 17

Société Civile Immobilière

MJFS

Société Civile

Au capital de 3048,98 euros

Siège social : Lotissement Pastoreccia

20200 Bastia

R.C.S. Bastia 343 245 650

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2025, il a été décidé les modifications statutaires suivantes :

* Mise à jour de l'adresse personnelle de Monsieur Jean-François CARDI mentionnée en préambule des statuts ainsi qu'à l'article 17, à savoir : Villa N°42, Lotissement U STAGNU à BORGIO (20290).

* Extension de l'objet social de la société afin d'y ajouter les activités suivantes : L'achat de biens immobiliers et la vente de ceux appartenant à la Société.

L'article 2 a été modifié en conséquence. Le reste de l'article demeure inchangé.

* Modification des pouvoirs de la gérance et de l'article 18 des statuts afin d'y indiquer que le gérant possède les pouvoirs les plus étendus pour acheter des biens immobiliers et vendre ceux appartenant à la société. Le reste de l'article demeure inchangé.

* Modification comme suit de l'article 19 des statuts relatif aux décisions collectives :

ARTICLE 19 : Les décisions sont prises par les associés réunis en assemblée ou bien par consultation écrite.

Elles peuvent encore résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte. Elles sont qualifiées d'extraordinaire lorsqu'elles ont pour objet une modification aux statuts ou une autorisation à donner pour tous actes excédant les pouvoirs de la gérance. Elles sont qualifiées d'ordinaire dans les autres cas. Lorsque les parts sociales font l'objet d'un démembrement, usufruit d'une part et nue-propriété d'autre part, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour toutes les décisions prises tant en assemblée générale ordinaire qu'en assemblée générale extraordinaire. Le nu-propiétaire devra cependant être convoqué à toutes les assemblées, quelles qu'elles soient. Il est néanmoins précisé : .../...

- Qu'en vertu des dispositions de l'article 1844 premier alinéa du code civil, tout associé a le droit de participer aux décisions collectives nonobstant toute disposition statutaire contraire.

- Que le troisième alinéa de cet article dispose notamment que si une part est grevée d'un usufruit, le nu-propiétaire et l'usufruitier ont le droit de participer aux décisions collectives.

- Que l'exercice du droit de vote de l'usufruitier ne devra ni amener une augmentation des engagements du nu-propiétaire ni s'exercer dans le dessein de favoriser ses intérêts au détriment de ceux des autres associés.

- Que le nu-propiétaire devra voter chaque fois que la loi exige un vote unanime.

Lorsque les décisions sont prises en Assemblée, les associés non gérants, sont convoqués par la gérance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, 15 jours francs au moins à l'avance et les avis de convocation doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. Lorsque les décisions résultent d'une consultation écrite, cette consultation sera formulée par la gérance, par un acte extra-judiciaire ou par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception. Chaque associé disposera de 15 jours, à compter de la réception de la lettre pour formuler sa réponse par écrit. Les votes ne seront plus reçus que 2 jours ouvrables avant la date prévue pour la décision.

Un associé non gérant peut, à tout moment, par lettre recommandée, demander au Gérant de provoquer une délibération des associés, sur une question déterminée. Cette délibération est tenue conformément à l'article 39 du décret du 3 juillet 1978.

Les paragraphes A à C de l'article 19 demeurent inchangés.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 18

SIPERO

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3.780.672 euros

Siège social : 20232 Olmeta Di Tuda

324 094 051 RCS Bastia

Le 12/06/2025, l'associée unique a décidé à compter du même jour de :

- Réduire le capital social pour le passer de 3.780.672 € à 1.260.224 €.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

- Modifier la dénomination sociale pour celle suivante « DOMAINE TERRE DES ANGES ». L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 19

MILA

SAS au capital de 1000 €

Village Belvedere

20110 Belvedere-Campomoro

RCS Ajaccio 952 301 695

Le 12/06/2025, l'associée unique a décidé à compter du même jour de :

- Réduire le capital social pour le passer de 1000 € à 1000 €.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

- Modifier la dénomination sociale pour celle suivante « DOMAINE TERRE DES ANGES ». L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes au terme d'une délibération en date du 5 juin 2025, l'Assemblée générale a décidé :

- Le transfert de siège et établissement de la société.

Nouveau siège social et établissement : 11, STRETTA D'A TOZZA - BELVIDE - 20110 BELVEDERE-CAMPOMORO.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

- La modification de l'objet social :

Nouvel objet social de la société : "RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE ET A EMPORTER".

L'article 2 des statuts est modifié en conséquence. Mentions seront portées au RCS d'Ajaccio.



SELARL MPDN AVOCAT
Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
 Avocat au Barreau d'Ajaccio
 Spécialiste en droit fiscal
 et droit douanier
 Lieu-dit Cantone
 Résidence U Sant'Antonu
 20137 Porto-Vecchio
 Tel : 04 95 24 51 36

Suivant décision du 31/12/2024, l'association unique de la Société « SG2 », SARL au capital social de 231.000 Euros, dont le siège est Résidence Cala Sultana, Baie de Santa Giulia, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 750 849 416], a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Dénomination - Siège social - Durée - Objet social : Ils sont inchangés.
 Capital : Il reste fixé à 231.000 € divisé en 23.100 actions de 10 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui sont toutes attribuées à l'associé unique à raison d'une action pour une part.

Administration : La société A.X.G, SAS au capital de 4.636.000 €, dont le siège est Résidence Cala Sultana, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 522 925 718] est nommée Présidente à compter du 31/12/2024 pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Si la société devient pluri-personnelle, toutes les cessions, à l'exception de celles réalisées entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
 Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 21

PACO

SCI au capital de 1000 €
 Siège social : Lieu-dit Alzitone
 Ancatorta - 20240 Ghisonaccia
 RCS Bastia 840 071 880

Par décision de l'assemblée générale du 01/04/2025, il a été décidé de modifier, à compter du 01/04/2025, l'objet social comme suit :

« La société a pour objet :

- L'activité de para hôtellerie ainsi que l'exercice de toutes prestations accessoires à cette activité comprenant notamment la fourniture de petits déjeuners, le nettoyage quotidien des locaux, la fourniture de linge de maison, ainsi que toutes prestations annexes et connexes d'hébergement, de séjour et de loisirs ;
- Toute opérations d'acquisition, de terrains ou de locaux, la gestion de patrimoine immobilier, la location de tout patrimoine immobilier, et toutes opérations connexes à ce type d'activité ;
- Et généralement la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non de construction, déchange, ou d'apport ou autrement.
- L'ouverture de tous comptes bancaires.
- La conclusion de tout emprunt, hypothécaire ou non et, à titre exceptionnel, le cautionnement hypothécaire des associés».

Modification au RCS de Bastia.

TOZZI DEVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée
Transformée
 En Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 100 euros
 Siège social : 10, Rue Joseph Pietri
 20137 Porto-Vecchio
 811 148 857 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 27 juin 2025, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 100 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Mme Sophie TOZZI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : Madame Sophie TOZZI demeurant 6, rue Joseph Pietri, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis, Le Président.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 23

CORTI GAMES

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Route d'Aleria
 Rond-Point de Saint-Jean, RN 200
 20250 Corte
 830 434 882 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 18 juin 2025, l'Associé Unique a décidé :
 - de remplacer à compter du 18 juin 2025 la dénomination sociale CORTI GAMES par SAINT-PIERRE CONSTRUCTION et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de modifier l'objet social comme suit : « la société a pour objet directement ou indirectement : Tous travaux de maçonnerie générale, gros œuvre ainsi que tous travaux de plâtrerie d'intérieur, de pose de plaque de plâtre et de tous travaux de finition » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de transférer le siège social "Route d'Aleria, Rond-Point de Saint-Jean, RN 200, 20250 CORTE" au "Lieu-dit Chioso, 20250 SANTO PIETRO DI VERNACO" à compter du 18 juin 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

SOPRONET

SAS au capital de 20.000 €
 Licciola - Bât B - 20100 Sartène
 RCS Ajaccio 538 779 513

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 18 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* Procéder à la démission du Président : à compter de ce jour, a démissionné des ses fonctions de président : Monsieur ZANNINI Michel.

* Procéder à la nomination d'un nouveau Président : à compter de ce jour, est nommé président pour une durée indéterminée : Monsieur ZANNINI Anthony, Dominique, de nationalité française, célibataire. Né le 30 juin 1991 à Ajaccio, demeurant : 8, Rue Félicien Marchi - 20100 SARTENE.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire sera envoyé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 25

PZ CORSICA

Société par Actions
 Simplifiée à Capital
 Variable en liquidation
 Au capital de 1.000 €
 Capital minimum = 100 €
 Capital maximum = 1.000.000 €
 Siège social : 21, Marina Rossa
 Route de Cala Rossa
 20137 Lecci Porto-Vecchio
 835 329 897 RCS Ajaccio

Par décision en date du 31/05/2025, l'Associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Paolo ZANELLI demeurant 17, rue Pierre Brossolette, 94120 Fontenay Sous Bois de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du Commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

N° 26

SASU ARCHANGELUS PROTECTION

Société par Actions Simplifiée
 à Associé Unique en liquidation
 Au capital de 1008 euros
 Villa VANNUCCI, Route Nationale 193
 20620 Biguglia-538708546 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 04 avril 2025 :
 Par décision en date du 04 avril 2025, l'associé unique, Monsieur David VANNUCCI, demeurant Villa Vannucci - Route Nationale 193 - 20620 Biguglia en sa qualité de Liquidateur, a établi les comptes de liquidation et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

SCI DE LA FRUITIERE

SCI au capital de 2380 €
 Siège social : Dirudo 1
 20221 Valle Di Campoloro
 RCS Bastia 350 606 208

L'assemblée générale extraordinaire du 30/05/2025 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 30/05/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur RAT Yves, demeurant Dirudo 1, Dirudo 1, 20221 VALLE DI CAMPOLORO et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce Bastia.

Yves RAT,

N° 28

TEMPI FA

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 3000 €
 Village - 20229 Pie d'Orezza
 RCS Bastia 891 257 511

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 29/11/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société.

Monsieur Freddy Faverot, Président associé de la Société TEMPI FA, demeurant 4, Funtana d'U Frusteru, 20110 PROPRIANO (FRANCE), a été nommé liquidateur et a reçu les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour insertion,

POURSUITE ACTIVE SOCIALE

N° 29

CENTRE DE MARQUAGE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 7622,45 euros
 Siège social : Résidence des Cannes
 Bloc A - 20090 Ajaccio
 390 900 116 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 25 mars 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 30

ABBATUCCI

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 2000 euros
 Siège social : Domaine Chiesale
 20140 Casalabriva
 531 620 193 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 21/02/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.

AVIS D'ATTRIBUTION

PROCÉDURE FORMALISÉE/APPEL D'OFFRES OUVERT

POUVOIR ADJUDICATEUR

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 143.000 € HT

CCIC/DG/2024.040



NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires et aéroportuaires.

Objet de l'accord cadre :

Accord-cadre à marchés subséquents relatif à la fourniture, le montage et la mise en place de mobiliers et accessoires de bureau pour l'ensemble des sites de Haute-Corse de la CCI de Corse.

Durée de l'Accord Cadre :

L'accord cadre est passé pour une durée de 4 (quatre) ans non-renouvelables à compter de sa date de notification.

Lieux d'exécution :

- * Hôtel Consulaire
- * Aéroport de Bastia-Poretta
- * Aéroport de Calvi Sainte-Catherine
- * Port de Commerce de Bastia
- * Port de Commerce de l'Ile-Rousse
- * Antennes Micro régionales de Corte et de Ghisonaccia
- * Institut Méditerranéen de Formation

Nomenclature Européenne CPV :

39130000-2 / Mobiliers de bureau

Caractéristiques principales : Il s'agit de fournir livrer et monter du mobilier de bureau de type bureau, armoire, table, chaise, caisson, stores (liste non exhaustive) pour l'ensemble des sites de la Haute-Corse de la CCI de Corse.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 7 (sept) lots :

Lot 1 : Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour les services centraux au sein du Palais Consulaire ;

Lot 2 : Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour les services de l'aéroport de Bastia-Poretta ;

Lot 3 : Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour les services de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine ;

Lot 4 : Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour les services du Port de Commerce de Bastia ;

Lot 5 : Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour les services du Port de Commerce de l'Ile-Rousse ;

Lot 6 : Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour les antennes micro régionales ;

Lot 7 : Fourniture de mobiliers et accessoires de bureau pour l'Institut Méditerranéen de Formation.

La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel pour l'ensemble des lots conformément à l'article R.2162-4.2° du Code de la Commande Publique :

Lot 1 : Montant maximum annuel de 100.000 Euros HT

Lot 2 : Montant maximum annuel de 130.000 Euros HT

Lot 3 : Montant maximum annuel de 100.000 Euros HT

Lot 4 : Montant maximum annuel de 130.000 Euros HT

Lot 5 : Montant maximum annuel de 80.000 Euros HT

Lot 6 : Montant maximum annuel de 50.000 Euros HT

Lot 7 : Montant maximum annuel de 130.000 Euros HT

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-2.1° ; R.2161-2, R.2161-3, R.2161-4, R.2161-5, R.2162-2 al1, R.2162-4 -3°, R.2162-7 à R.2162-12 du Code de la Commande Publique.

L'accord cadre est à marchés subséquents et multi attributaires.

L'accord cadre ne fixe pas toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.1, les marchés subséquents précisent les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre.

Ils ne peuvent entraîner des modifications substantielles des termes de l'accord-cadre.

Lorsqu'un accord-cadre est conclu avec plusieurs opérateurs économiques, l'Entité adjudicatrice organise une mise en concurrence selon la procédure suivante :

1° Pour chacun des marchés subséquents, l'Entité Adjudicatrice consulte par écrit les titulaires de l'accord-cadre ou, lorsque l'accord-cadre a été divisé en lots, les titulaires du lot correspondant à l'objet du marché subséquent ;

2° L'Entité Adjudicatrice fixe un délai suffisant pour la présentation des offres en tenant compte d'éléments tels que la complexité des prestations attendues ou le temps nécessaire à la transmission des offres ;

3° Les offres sont proposées conformément aux caractéristiques fixées par l'accord-cadre et les documents de la consultation propres au marché subséquent. Elles sont établies par écrit et ne sont pas ouvertes avant l'expiration du délai prévu pour le dépôt des offres ;

4° Les offres irrégulières ou inacceptables pourront être régularisées en phase de négociation, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La négociation est engagée avec les titulaires ayant déposés une offre dans les délais indiqués dans le courrier de mise en concurrence. Ces derniers recevront un courrier de négociation par voie dématérialisée et devront soumettre leur réponse par retour de mail.

5° Le marché subséquent est attribué à celui ou à ceux des titulaires de l'accord-cadre qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses, sur la base des critères d'attribution énoncés dans l'accord-cadre.

L'accord-cadre peut prévoir que l'attribution de certains marchés subséquents ne donnera pas lieu à remise en concurrence lorsqu'il apparaît que, pour des raisons techniques, ces marchés ne peuvent plus être confiés qu'à un opérateur économique déterminé. Tel est notamment le cas lorsque aucun produit, matériel ou service ne peut être substitué au produit, matériel ou service à acquérir et qu'un seul des titulaires est en mesure de le fournir.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- * La diversité de chaque gamme proposée (en entrée de gamme et en haut de gamme) de mobiliers et accessoires bureautiques [40%]
- * Le délai de livraison du mobilier et des accessoires [30%]
- * Le prix de la fourniture proposée [20%]
- * Les performances environnementales [10%]

Les marchés passés sur le fondement de l'accord cadre dits « marchés subséquents » seront attribués selon les critères de jugement des offres ci-dessous :

- * La qualité du produit au regard du choix des matériaux le constituant, de sa durabilité, de son confort et de sa commodité [40%]
- * Le délai de livraison du mobilier et des accessoires [30%]
- * Le prix de la fourniture proposée [30%] appréciée à l'aune du :
 - Coût de la fourniture proposée ;
 - Coût du démontage et enlèvement de la fourniture à remplacer ;
 - Coût du déplacement et du remontage de la fourniture existante dans les locaux de la CCI.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL L'Informateur Corse le 11 octobre 2024.

Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 02

Nom et adresse des attributaires du lot 1 :

SAS CORS'AMENAGEMENT
RN 193
Lieu-dit San Lorenzu
20620 BIGUGLIA

SARL Emmanuelli Bureautique Micro-Informatique
E.B.M.I.
Casatorra
20620 BIGUGLIA

Date de notification du lot 1 de l'accord cadre :

Le 31 janvier 2025

Nombre d'offre reçue pour le lot 2 : 02

Nom et adresse des attributaires du lot 2 :

SAS CORS'AMENAGEMENT
RN 193
Lieu-dit San Lorenzu
20620 BIGUGLIA

SARL Emmanuelli Bureautique Micro-Informatique

E.B.M.I.
Casatorra
20620 BIGUGLIA

Date de notification du lot 2 de l'accord cadre :

Le 31 janvier 2025

Nombre d'offre reçue pour le lot 3 : 02

Nom et adresse des attributaires du lot 3 :

SAS CORS'AMENAGEMENT
RN 193
Lieu-dit San Lorenzu
20620 BIGUGLIA

SARL Emmanuelli Bureautique Micro-Informatique

E.B.M.I.
Casatorra
20620 BIGUGLIA

Date de notification du lot 3 de l'accord cadre :

Le 31 janvier 2025

Nombre d'offre reçue pour le lot 4 : 02

Nom et adresse des attributaires du lot 4 :

SAS CORS'AMENAGEMENT
RN 193
Lieu-dit San Lorenzu
20620 BIGUGLIA

SARL Emmanuelli Bureautique Micro-Informatique

E.B.M.I.
Casatorra
20620 BIGUGLIA

Date de notification du lot 4 de l'accord cadre :

Le 31 janvier 2025

Nombre d'offre reçue pour le lot 5 : 02

Nom et adresse des attributaires du lot 5 :

SAS CORS'AMENAGEMENT
RN 193
Lieu-dit San Lorenzu
20620 BIGUGLIA

.../...

SARL Emmanuelli Bureautique Micro-Informatique
E.B.M.I.
Casatorra
20620 BIGUGLIA
Date de notification du lot 5 de l'accord cadre :
Le 31 janvier 2025
Nombre d'offre reçue pour le lot 6 : 02
Nom et adresse des attributaires du lot 6 :
SAS CORS'AMENAGEMENT
RN 193
Lieu-dit San Lorenzu
20620 BIGUGLIA

SARL Emmanuelli Bureautique Micro-Informatique
E.B.M.I.
Casatorra
20620 BIGUGLIA
Date de notification du lot 6 de l'accord cadre :
Le 31 janvier 2025
Nombre d'offre reçue pour le lot 7 : 02
Nom et adresse des attributaires du lot 7 :
SAS CORS'AMENAGEMENT
RN 193
Lieu-dit San Lorenzu
20620 BIGUGLIA

SARL Emmanuelli Bureautique Micro-Informatique
E.B.M.I.
Casatorra
20620 BIGUGLIA
Date de notification du lot 7 de l'accord cadre :
Le 31 janvier 2025
Prix de l'accord cadre :
Lot 1 : Pour un montant maximum annuel de 100.000 € HT
Lot 2 : Pour un montant maximum annuel de 130.000 € HT
Lot 3 : Pour un montant maximum annuel de 100.000 € HT
Lot 4 : Pour un montant maximum annuel de 130.000 € HT
Lot 5 : Pour un montant maximum annuel de 80.000 € HT
Lot 6 : Pour un montant maximum annuel de 50.000 € HT
Lot 7 : Pour un montant maximum annuel de 130.000 € HT

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montépiano, F-20407 Bastia.
E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.
Tél. [+33] 495328866
Fax [+33] 495323855
Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

Modalités de consultation du marché : L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :
Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr :

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis. Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Établissement. La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 19 juin 2025.

Date d'envoi du présent avis : le 19 juin 2025.

N° 32



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

Groupeement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

Objet : ALIMENTATION ALTERNATIVE EN EAU BRUTE DU BASSIN DE COMPENSATION DU PRUNELLI

Référence acheteur : 2025-042-SE

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : BASSIN PRUNELLI

20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBO

Durée : 1 mois.

Description : Le présent marché a pour objet la mise en oeuvre d'un pompage alternatif pendant toute la durée des travaux prévue sur la centrale hydroélectrique Edf d'Ocana. Location de 3 groupes de pompage pour la durée des travaux

Classification CPV :

Principale : 51110000 - Services d'installation de matériel électrique

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Critères : Renvoi au R.C.

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Visite obligatoire-Voir modalités au règlement de consultation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

50% Valeur technique

50% Prix

Renseignements d'ordre administratifs :

Cellule Marchés Publics - Tél : 04 95 30 93 28

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Dépôt dématérialisé : Activé

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 09/07/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 20/06/25.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>

N° 33



Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse

Route du Stade - Lieu-dit Petraolo - 20215 Vescovato

SIRET : 310 622 907 00049

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE A L'ELECTION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION CORSE ET CONFORMEMENT A L'ARRETE PREFECTORAL n°R20.25-04-2500003 du 250425 SUR LA REPRESENTATIVITE DES SYNDICATS AGRICOLES

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement de représentant permanent :

Remplacement de Mme Françoise CIANFARANI demeurant Prataovone - 20123 Cognoccoli-Monticchi, administrateur pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Corse-du-Sud, sis Maison de l'Agriculture - CS 40913 - Immeuble Castellani - Bt G - 20000 AJACCIO par Mr Pierre ARRIGHI demeurant Villa Mandriola - 20160 BALOGNA.

Remplacement de Mr Dominique Renucci demeurant Immeuble Passy - Recipello 20200 BASTIA, administrateur pour la Fédération Régionale des Chasseurs de Corse, sise Res. Les Lacs - Avenue du Mont Thabor - 20090 AJACCIO par Mr Joseph CERVONI demeurant n° 18 Les Hauts de Biguglia - 20260 BIGUGLIA.

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour modification d'administrateurs (suppression et intégration).

Suppression de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Haute-Corse, sis Casa di l'Agricoltura, Route du stade, lieudit Petraolo, 20215 VESCOVATO.

Suppression de la Chambre Départementale d'Agriculture de Haute-Corse, sise Casa di l'Agricoltura, Route du stade, lieudit Petraolo, 20215 VESCOVATO.

Suppression de la Chambre Départementale d'Agriculture de Corse du Sud, sise CS 40913 - Immeuble Castellani - Bt G - 20000 AJACCIO.

Suppression du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de Corse du Sud, sis CS 40913 - Immeuble Castellani - Bt G - 20000 AJACCIO.

Suppression du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de Haute - Corse du Sud, sis ODARC - Avenue Paul Giacobbi - 20600 BASTIA.

Intégration du Syndicat Agricole A MOSSA PAISANA, sis Chez Mr Romain Rubini, Livida Sagona - 20160 COGGIA ayant désigné comme représentant permanent Mr Jacques-Paul FILIPPI, demeurant 125 E Campitelle Suprana - 20230 CANALE DI VERDE.

Intégration du Syndicat Agricole JEUNES AGRICULTEURS DE CORSE, sis 7, RUE Colonel Ferracci, 20250 Corte ayant désigné comme représentant permanent Mr Don Louis VALLESI, demeurant Saint Roch - 20215 PIANO.

Intégration de l'Interprofession Laitière Ovine et Caprine Corse, sis Station Expérimentale ODARC - 20251 ALTIANI ayant désigné comme représentant permanent Mme Elodie DURIZI, demeurant Pianiccia - 20270 TALLONE.

Intégration de la SCA ALTRA CARRI, sis Maison de l'Agriculture - CS 40913 - Immeuble Castellani - Bt G - 20000 AJACCIO ayant désigné comme représentant permanent Mme Marie Felicia ALBERTINI, demeurant I Pinzi Pielaterra - 20215 LORETO-DI-CASINCA.

Intégration du Groupeement Régional des Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et Marrons de Corse, sis Hameau de Seralle - 20230 SAN GIOVANNI DI MORIANI ayant désigné comme représentant permanent Mme Noëlie ANDREUCCI, demeurant lieu-dit Ariola - 20173 ZEVACO.

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

Montant supérieur au seuil de 5.538.000 € HT

CCIC/DC/2024.008



NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet du marché :

Appel à candidature pour la réalisation des travaux d'extension du terre-plein du Port de Commerce de l'Île-Rousse.

Lieux de livraison :

Port de commerce de l'Île-Rousse.

Nomenclature Européenne CPV :

45244000-9/ Ouvrages maritimes.

45000000-9/Travaux de construction et travaux de génie civil.

34992200-8/ Panneaux de signalisation routière.

34996300-8/Équipement de commande et de contrôle, de sécurité ou de signalisation de parking.

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la mise en œuvre d'une infrastructure de digue protectrice pour l'extension du terre-plein de stationnement dédié aux véhicules devant être embarquée à bord des navires à destination du continent, incluant la fourniture et la pose d'équipements dynamiques.

Mode de dévolution du marché :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe le marché en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 3 (trois) lots :

Lot 1 : Travaux maritimes

Lot 2 : V.R.D.

Lot 3 : Equipements dynamiques.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-3, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22 et R.2161-23 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Critères de jugement des offres :

* Prix [40 %]

* Délai d'exécution [10 %] apprécié à l'aune de :

- Délai de préparation,

- Délai de réalisation,

* Valeur technique [50 %] appréciée à l'aune de :

- Compréhension des enjeux et analyse des difficultés et des contraintes du chantier à réaliser,

- Moyens matériels et humains affectés au chantier et organisation de l'entreprise pour le chantier,

- La méthodologie, procédures d'exécution et de contrôles de l'entreprise,

- Description et qualité des produits et garanties fournies sur le matériel mis en place (fiche technique,...),

- Cohérence du planning et du phasage proposé (enchaînement des tâches, adéquation avec le délai proposé et avec les moyens affectés à chaque tâche),

- Mesures de sécurité, hygiène et propreté applicables sur le chantier et mesures environnementales des entreprises spécifiques au chantier.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL L'Informateur Corse le 08 février 2024.

Nombre de candidature reçue pour le lot 1 : 04

Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 2

Nom et adresse de l'attributaire du lot 1 :

Le Groupement d'entreprises conjoint SA ENTREPRISE NATALI / SNC VENDASI / SLU CLAS ayant comme mandataire la SA ENTREPRISE NATALI domiciliée 1265, Avenue de Borgo, 20290 BORGIO.

Date de notification du lot 1 :

Le 27 novembre 2024

Prix du lot 1 :

Pour un montant total de 4.107.833.80 € HT.

Nombre de candidature reçue pour le lot 2 : 04

Nombre d'offre reçue pour le lot 1 : 04

Nom et adresse de l'attributaire du lot 2 :

Le groupement d'entreprises solidaire SAS Paul BEVERAGGI/SARL TPG 2B/SARL CANAVA TRAVAUX PUBLICS/SAS SOCIETE NOUVELLE S.E.E.H.C./SARL SUSINI SAS Terrassements Corse TERRACO ayant comme mandataire la SAS Paul BEVERAGGI domiciliée.

Date de notification du lot 2 :

Le 17 décembre 2024

.../...

Prix du marché lot 2 :

Pour un montant total de 1.222.042.50 € HT

Nombre de candidature reçue pour le lot 3 : 03

Nombre d'offre reçue pour le lot 3 : 01

Nom et adresse de l'attributaire du lot 3 :

Le Groupement d'entreprises Solidaire SAS MFI / SITEC ayant comme mandataire la SAS MFI domiciliée Strada Vecchia, Box 1, 20290 BORGIO

Date de notification du lot 3 :

Le 27 novembre 2024

Prix du lot 3 :

Pour un montant total de 481.730.00 € HT.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. (+33) 495328866

Fax (+33) 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr:

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat [jurisprudence « Département du Tarn et Garonne » CE Ass 4 avril 2014-Req n°358994] ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont visibles.

Le recours est ouvert aux concurrents évincés ainsi qu'à tous tiers susceptible d'être lésé dans ses intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses. Ce recours doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la loi.

Soit, dans le cas présent, dans les deux mois de la publication du présent avis.

Etant précisé que le contrat concerné est consultable suivant les modalités ci-après : Direction Juridique et Affaires Générales de la CCI de Corse aux heures d'ouverture de l'Etablissement.

La légalité du choix du cocontractant, de la délibération autorisant la conclusion du contrat et de la décision de le signer ne peuvent être contestées qu'à l'occasion du recours ainsi défini.

Date d'envoi au JOUE, le 19 juin 2025.

Date d'envoi du présent avis : le 19 juin 2025.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Rue Adolphe Landry - CS.10210

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.51.55.55 [Ajaccio]

Adresse Internet : <http://www.cci.corsica>

Objet de la Consultation :

Marché n°2025-MAPA-024 : « Désignation d'un prestataire pour la réalisation de petits travaux d'entretien et de réparation à l'Hôtel Consulaire »

Procédure de passation :

Procédure adaptée

Critères d'attribution :

1 - Prix des prestations : 70.0 %

2 - Valeur technique : 30.0 %

Date limite de réception des offres : 15 Juillet 2025 à 16 heures

Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :

<http://www.boamp.fr> - Annonce n° 25-67927 du 17/06/2025.

Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.cci.corsica>

Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 17/06/2025.

DEPOSEZ VOTRE ANNONCE
www.icn.corsica

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la personne publique :

Commune de LECCI
120, Stadonu di a Mirria
20137 LECCI
Tél : 04.95.71.43.43 - Fax : 04 95 71 44 69
SIRET : n°21200139000013
Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

Personne responsable du marché : Monsieur le maire de LECCI

Mode de passation : La procédure adaptée ouverte (MAPA). Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1¹ du Code de la commande publique.

Objet du marché : Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées de l'école Dely Marchi.

Classification CPV : 90911000

Lieu d'exécution des travaux : Ecole Dely MARCHI - Lieu-dit Padulella - 20137 Lecci

Prestations divisées en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

* Valeur technique [60 %]

* Prix des prestations [40 %]

Date limite de réception des offres : 15 juillet 2025 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation. Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>.

Envoi des candidatures et des offres - Renseignement administratif et technique :

Commune de LECCI
120, Stadonu di a Mirria
20137 LECCI
Tél : 04.95.71.43.43 - Fax : 04 95 71 44 69

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>

Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

Date d'affichage et d'envoi de la publication : Le 23 juin 2025

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia ;

Tél. : 0495328866 ; adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr/>.

Le maire, Don Georges GIANNI.

DERNIERES MINUTES

N° 37

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

DILENILE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Porté à 116.000 euros

Siège social : 12, Montée St Jean

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 982 089 187

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 02/06/2025 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 115.000 euros par compensation avec un compte courant d'associé, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent seize mille euros (116.000 euros).

Pour avis,
La Gérance.

N° 38

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans l'Informateur Corse Nouvelle, N°7086, le 13 juin 2025, concernant la société PASTORECCIA, Rue des Platanes, Ghisonaccia Gare, 20240 Ghisonaccia, lire Apports en nature en lieu et place de Apports en numéraire.

N° 40



Me Pierre-Dominique CERVETTI AARPI MNC

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant assp en date du 11/06/2025 à AJACCIO [20000], enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Ajaccio le 17/06/2025, dossier 2025 00010440, réf. 2A04P31 2025 A 00633.

La Société LE VIG VOG, SAS au capital de 502.000 €, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO, sous le numéro 838 656 627, depuis le 17/04/2018, ayant son siège social à ZONZA [20144], Lieu-dit Pinarello, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, représentée par M. Simon BRADESI.

A cédé à la Société EXPLOITATION VIG-VOG, SAS au capital de 8.000 €, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO, sous le numéro 977 492 719, depuis le 07/07/2023, ayant son siège social à ZONZA [20144], 184, Strada di Portivechju, Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio, représentée par la SAS HOLDING LE PHOENIX, SAS au capital de 10.000 euros, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro 824 334 684, depuis le 14/12/2016, ayant son siège social à ZONZA [20144], Lieu-Dit Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio, elle-même représentée par M. Laurent BRADESI.

Le fonds de commerce de bar-restaurant (Restauration traditionnelle, bar, débit de boissons, brasserie, glacier, crêperie), exploité à ZONZA [20144], Lieu-dit Pinarello, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, sous l'enseigne « LE VIG VOG », objet d'une inscription au RCS d'AJACCIO, sous le numéro 838 656 627 et à l'INSEE sous le numéro SIRET 838 656 627 00018, comprenant :

- L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés ;
- Le droit au bail, pour le temps qui en reste à courir à partir de l'entrée en jouissance portant sur deux terrasses, côté mer, attenantes au fonds de commerce, objet de la cession ;
- Le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation ;
- les marchandises qui existaient en magasin lors de la prise de possession, Moyennant le prix de 530.000 euros, qui s'applique :
 - aux éléments incorporels pour 425.000 € ;
 - aux objets mobiliers et au matériel pour 105.000 €.

La prise de possession a été fixée au 22/04/2025.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au siège social du séquestre, Me Pierre-Dominique CERVETTI, avocat au Barreau, membre de l'AARPI Mattei-Nourry-Cervetti, Avocats Associés, domicilié es-qualité à AJACCIO [20000], 8, rue Michel Bozzi, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion.

N° 41

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP01223577 parue dans ICN, le 20/06/2025 concernant la société MCR.

Lire Siège social : 2, Stretta di U Puzza-dellu, 20218 Pietralba en lieu et place de Siège social : Village, 20218 Pietralba.

N° 42



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 17 juin 2025, enregistré à BASTIA le 19 juin 2025, Dossier 2025 00011086, référence 2B04P31 2025 A 00761, Maître Frédéric TORELLI, es qualité de gérant de la SELARL «ETUDE BALINCOURT», dont le siège est à NIMES [30000], 29, Rue des Lombards, Mandataire Judiciaire à la liquidation judiciaire de la SAS « L'APPIATTU » au capital de 100 €, dont le siège social est à BASTIA [20200], 34, Boulevard Paoli, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 833 975 113, a cédé à la SAS « JNR », au capital de 100 € dont le siège social est à CORTE [20250], Quartier Saint-Joseph, Résidence Saint-Joseph, Bât A, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 943 691 626, un fonds de commerce de petite et grande restauration, préparation de plats à emporter ou à consommer sur place, piano bar, spectacles, cabaret artistique situé et exploité à CORTE [20250], 22, Cours Paoli, moyennant le prix de 10.000 euros. La date d'entrée en jouissance a été fixée au 17 juin 2025.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Frédéric TORELLI, SELARL «ETUDE BALINCOURT», Mandataire Judiciaire domicilié à BASTIA [20200], 15, Boulevard du Général De Gaulle, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion, L'Acquéreur.

N° 43

VENEZIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Chez Monsieur Daniel DI GRAZIA

Résidence les Terrasses d'Ajaccio

Bât 2 - 20090 Ajaccio

879 104 172 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 mai 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la gérance.

N° 44

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 01, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » n°7086 le 13/06/2025 :

Concernant : SASU ATELIER ORSI en cours de formation.

Il fallait lire : « Objet : Activité de maîtrise d'œuvre, dessin en bâtiment à l'exclusion de l'activité d'architecte. Achat-vente de mobiliers et matériaux pour transformation. »

Et non : « Objet : Activité de maîtrise d'œuvre, dessin en bâtiment. Achat-vente de mobiliers et matériaux pour transformation. » comme écrit par erreur. Le reste demeure inchangé.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10/09/2019,

Monsieur Mickaël D'AMORE, en son vivant Cadre administratif, demeurant à PERI (20167), Lieu-dit "Piscia", Plaine de Peri. Né à AJACCIO (20000), le 6 janvier 1989. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à AJACCIO (20000) (FRANCE), le 18 décembre 2024. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Aurélie MASPOLI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée "Alain SPADONI & Associés, Notaires", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 20 juin 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Aurélie MASPOLI, Notaire à AJACCIO (20000), référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 46

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES
COLLECTIVES CIVILES

N° RG 25/00858

N° Portalis DBXI-W-B7J-DMYD

EXTRAIT

Par jugement du 16 juin 2025, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de : Vanessa GUERRINI ayant son siège social Hameau Ponte Novu - 20235 Castellu di Rustinu
Forme : Infirmière libérale
INFIRMIERE
Date de cessation des paiements : 01 septembre 2023
Juge Commissaire : Madame Aurélie GIOCONDI.
Mandataire Liquidateur : ETUDE BALINCOURT, sis 15, Boulevard du Général de Gaulle - 20200 BASTIA.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 47

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 07, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 13/06/2025 - ICN 7086 : Concernant : l'avis de constitution de la SCI EJM.

Il fallait lire : «Gérants : M. Albertini Jean-Marie et Mme Albertini Emmanuelle née Vendassi demeurant 43, route de Figarella, 20200 Santa Maria di Lota». Le reste sans changement.

LYBERTE

Société Civile en liquidation
Au capital de 1500 euros
Siège social : Ghisonaccia 20240
Avenue du 9 Septembre
Chez Mr Costantini Hyacinthe
Siège de liquidation :
Chez Mr COSTANTINI Hyacinthe
Avenue du 9 Septembre
20240 Ghisonaccia
493 012 587 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2025, enregistrée à la recette des Impôts de BASTIA le 10 juin 2025, Dossier 2025 00010662, référence 2B04P31 2025 A 00737, a décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean Augustin COSTANTINI, demeurant Le Stollo - 20240 Ghisonaccia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Chez Mr COSTANTINI Hyacinthe - Avenue du 9, Septembre - 20240 Ghisonaccia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 49

SASU CORSICAJET

Immatriculée 849 914 742 00028
HLM Pifano I - Bât G
20137 Porto-Vecchio

Aux termes d'un acte sous seing privé, par décision unilatérale de l'actionnaire unique, en date du 15/05/2025 à 18h00 été constaté.

De la modification suivante des statuts de la société SASU CORSICAJET immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro : 849 914 742 00028.

A l'issue de la décision unilatérale de l'actionnaire unique, en date du 15/05/2025 à 18h00.

Il a été décidé des modifications suivantes :

La nomination d'un Président : MR ABDENNABI RACHID. Non associé demeurant HLM Pifano I, Bât G, 20137 Porto-Vecchio en remplacement de MR ABDENNABI SAMIR.

La nomination d'un Directeur Général : MR ABDENNABI JAMEL, demeurant HLM Pifano I, Bât G, 20137 Porto-Vecchio.

L'ARTICLE 8 - PRESIDENCE sera modifié comme suit.

Mr ABDENNABI RACHID Président non associé.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES
COLLECTIVES CIVILES

N° RG 25/00387

N° Portalis DBXI-W-B7J-DL03

EXTRAIT

Par jugement du 16 juin 2025, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de : SCI Novaterra, ayant son siège social, 2, Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 Bastia

Forme : SCI Novaterra

Inscrite au RCS : 530521772

Date de cessation des paiements : 16 Juin 2025

Juge Commissaire : Madame Aurélie GIOCONDI.

Mandataire Liquidateur : SARL EPILOGUE, sis, 28, Boulevard Paoli, 20200 Bastia.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 51

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE DES PROCEDURES
COLLECTIVES CIVILES

N° RG 24/00073

N° Portalis DBXI-W-B7I-DFVB

EXTRAIT

Par jugement du 16 juin 2025, le Tribunal Judiciaire de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement à l'égard de : SCI Andreani et Fils, ayant son siège social 20225 Cateri.

Forme : SCI Andreani et Fils

Inscrite au RCS : 381321249

Activité : Prise à bail, acquisition et aménagement de tous terrains, bâtiments et immeubles

Date de cessation des paiements : 13 Mai 2024

Commissaire à l'exécution du plan : ETUDE BALINCOURT, sis 15, Boulevard du Général de Gaulle - 20200 BASTIA.

Pour extrait : le Greffier.

N° 52

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALBA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Le Narval
Lieu-Dit Orcino - 20111 Calcatoggio
922 411 905 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 21 mai 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALBA a décidé de transférer le siège social de LE NARVAL, LIEU-DIT ORCINO, 20111 CALCATOGGIO à la RESIDENCE PAESOLU 2, APPARTEMENT 419, 20166 GROSSETO-PRUGNA et ce à compter du 1er juin 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

SOCIETE «CAVE LAZZARINI»

[Ancienne forme] Exploitation
Agricole à Responsabilité Limitée
[EARL]

Transformée

En : Société par Actions Simplifiée
[SAS]

Au capital de 58.845,32 euros
Siège social : Patrimonio (20253)
RCS de Bastia 343 399 689

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2024, les associés ont décidé, dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée [SAS] à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et ont adopté le texte des nouveaux statuts.

La dénomination sociale, l'objet, le siège social, la durée de la société ainsi que les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 58.845,32 euros.

Monsieur Christophe LAZZARINI, demeurant Hameau Fracciasca, 20253 Patrimonio, ancien gérant, a été nommé Président de la société sous sa nouvelle forme.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 54

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 24 Juin 2025, il a été constitué une Société Civile de Construction Vente présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ALANTO

Capital : 500 €

Objet : La société a pour objet :

- L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;
- L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles ;
- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;
- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et constitution de garanties y relatives.

Siège social : 15, Zone Industrielle de Tragone - 20620 Biguglia

Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur Alexis MUSCATELLI demeurant 2, Avenue Emile Sari - 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au
mardi 16 heures pour une parution le
samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR

ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes règlementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE
N°

Expire fin Clé

*les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire*

Date et signature obligatoires





EGGA MUSIC CO 33 tours ... et puis reviennent

*Depuis quelques années,
les disquaires ferment les uns
après les autres en Corse.*

*Après Chorus à Bastia, puis
Musica Vostra dans le Cortenais,
ne restait plus que le légendaire
Vibration, tenu par
Dédé Paldacci à Ajaccio.
À Bastia, le vide vient d'être
comblé grâce à Alain Attar,
qui a choisi la rue
Jean-Baptiste de Caraffa
pour ouvrir Egga Music Co.
Plus qu'un simple disquaire,
ce concept store dédié aux
passionnés de musique propose
non seulement des vinyles
mais aussi du matériel d'écoute
et des instruments
de musique électronique.*

En quoi consiste votre démarche ?

Je suis dans la musique depuis une trentaine d'années. Je suis un amateur et mélomane qui aime la musique et depuis un an j'ai décidé de créer un projet plus professionnel en mêlant tout ce qui me passionne dans le son à travers un concept store dans lequel je pourrais concentrer et intégrer tout ce que j'aime dans la musique: les supports, les objets musicaux tels que les vinyles, CD et cassettes qui sont de ma génération et qui sont en train de retrouver leur place auprès des jeunes générations. J'ai donc créé ce projet avec trois axes principaux: la vente de supports musicaux neufs et d'occasion, la vente de matériel Hi-Fi et de home studio. Étant ingénieur du son mix et mastering, mon idée est que ce magasin puisse devenir un quartier général pour tous les musiciens, mélomanes et passionnés de musique qui ont envie d'apprendre sur des outils de musique assistée par ordinateur, pour laquelle nous proposons des formations sur Logic, Live, Garage Band... Nous proposons aussi des formations personnalisées comme la découverte des outils, créer une composition, structurer un morceau, mixer et masteriser. On cherche à donner envie en propo-

sant aussi bien du numérique que de l'analogique.

En Corse, on compte désormais très peu de disquaires spécialisés, beaucoup ayant fermé...

Comment prendre la relève face aux grandes chaînes qui s'implantent autour de la ville ?

Aujourd'hui, nous avons pour ambition de faire aimer le son sous toutes ses formes. Et pour y parvenir autrement qu'avec du streaming, qui est

de la grande consommation, on souhaite prendre le temps de découvrir un vinyle, c'est à dire écouter du premier morceau jusqu'au dernier. Nous avons aussi le désir de faire partager aux nouvelles générations tout ce qui se faisait aussi bien dans les années 50, 70, 80 sur des supports comme le vinyle, la cassette et le CD et faire découvrir des artistes. Beaucoup de groupes actuels reviennent à ces formats-là, sur des labels qui ne sont pas distribués dans des grandes chaînes généralistes. On souhaite concentrer ça à l'échelle insulaire pour avoir une niche concernant ces supports et certains labels indépendants et undergrounds qui ont des artistes qui ne vendent pas des millions d'exemplaires mais dont la qualité n'est absolument pas en reste. On a envie de faire connaître ça et de devoir le quartier général des musiciens et DJ corses souhaitant faire découvrir leur musique.

Cette année, vous avez d'ailleurs célébré le Disquaire Day, en quoi consiste cette journée ?

C'est une journée qui valorise les disquaires indépendants partout dans le monde et une sélection est faite par l'association Disquaire Day qui nous propose des sorties qui sont géné-



Photos via Egga Music



ralement en quantité limitée, sur une très large sélection d'artistes. Il peut y avoir des titres très récents avec des artistes très populaires tout comme des rééditions d'artistes ou de groupes plus anciens n'ayant plus produit depuis longtemps mais qui ont des albums iconiques avec des remasterisations originales. Cela permet de faire découvrir ou redécouvrir des choses, de mettre en lumière des disquaires indépendants pour attirer les populations des villes dans des commerces locaux car ce sont des exclusivités que l'on retrouve uniquement chez les disquaires.

Les vinyles connaissent actuellement un regain de popularité.

Comment expliquer ce phénomène ?

L'objet a certainement manqué à certaines générations. On entend souvent dire qu'on a un côté nostalgique des choses et je pense que certains, pour cette raison, ont pu avoir l'idée de re-marketer cet objet. Ça a d'abord débuté aux États-Unis, là où depuis quelques années, la vente de vinyles est passée devant la vente de CD. Et, généralement, ce qui débute aux US finit par arriver en Europe, c'est bien ancré depuis quelques années déjà chez nous. Je pense que le vinyle a la cote parce que l'objet a été

retravaillé comparé à l'époque déclinante du vinyle surpassé par le CD. On découvre maintenant un vinyle beaucoup plus travaillé, avec des visuels, des couleurs, des photos et des livrets... C'est un objet qui est joli à posséder et cela a permis de le remettre au goût du jour.

La Corse est-elle restée à l'écart de ce nouveau succès ?

Absolument pas. C'est toujours assez complexe de mettre en avant cet objet à côté de la facilité et l'accessibilité qu'un smartphone et que le streaming offrent pour un jeune, par exemple. Mais le fait d'en parler, dans les médias, d'en voir dans les bacs des grandes surfaces, et le fait que l'objet est beau, cela donne envie de l'acheter.

Quelle est votre clientèle ?

Nous avons une belle mixité. Des collectionneurs à la recherche de la pépite. Ceux qui souhaitent recomposer leur collection perdue, car ils sont nostalgiques de ce qu'ils avaient avant. La nouvelle génération, les jeunes qui sont initiés par leurs parents, qui, eux-mêmes, se [re]mettent dedans. La clientèle de jeunes a des goûts beaucoup moins mainstream, beaucoup d'électro, de

techno... Ce qui est vraiment intéressant, avec les labels que je propose. Nous avons également une clientèle d'amateurs curieux, qui se posent des questions et font des cadeaux.

Avez-vous eu des aides pour réaliser votre projet ?

Non, tout a été auto-financé. En réalité, c'est le lieu que j'ai découvert qui m'a donné envie de mettre en place ce projet. Je l'avais bien en tête depuis un certain nombre d'années et le lieu a accéléré l'envie de le réaliser. J'ai eu la chance de pouvoir financer le projet en partie et être suivi par les partenaires et fournisseurs avec lesquels je travaille et qui m'ont fait confiance et aidé parfois dans le prêt de matériel et l'avance financière avant la vente.

Quels sont vos projets ?

Nous stabiliser et nous faire connaître. Devenir une entité connue sur l'île et asseoir notre réputation. Développer toute la partie production auprès des artistes, en développant un label qui accueillerait des artistes corses de tout styles et ainsi les produire. ■

Props recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI



L'appuntamenti di **Santu Casanova**

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...



Photo Stefano Ciabini

Musica Altiera, un filu d'amori

Hè un nomu d'artista propiu singolari ch'ella hà sceltu di piglià a cantarina Mariane Alzi. S'ellu si cerca a difinizioni di a parolla «altiera», eccu ciò ch'omu trova: «*chì hà cuscenza di a so propria superiorità*», cù sinonimi com'è «*piena di sè*», «*fiera*», «*superba*» o ancu «*urgugliosa*». U sensu sarà forse in altrò in capu à issa donna d'urighjini corsa è pulunesa, crisciuta in Parighji è chì campa oramai in Corsica. T'hà i so radichi in u Boziu, cù un arcimissiu chì cantava paghjelli è canzoni, mentri chì u so babbu sona di pianoforti è di ghitarra. Impastata da iss'ambienti musicali, dumanda à Babbu Natali à trè anni un picculu sintetizori rossu, prima di principià dui anni dopu i so primi corsi di piano. Scrivi, cumponi è pruduci a so musica da par ella, sola sola. Altiera trova a so ispirazioni in un ambienti bellu largu. I so pezzi mischjani una pop sinsibuli cù l'electro, cù un suppu di hip hop, trip hop è i pruduzioni di l'anni ottanta è novanta. Si pò ritruvà inde a so musica l'eleganza è a profundezza emuzionali di Barbara è di Sade, a dolcezza malinconica è cinematografica di Lana Del Rey è di Billie Eilish. U so universu rammenta dinò a delicatezza di Cigarettes After Sex è Emilie Simon. S'ispira di Neneh Cherry è di Gwen Stefani, di u groove di Snoh Aalegra è di a creatività sunora d'artisti com'è James Blake, Thom Yorke è Björk. Infini, trà pop puetica, electro onirica è influenzi R & B, a musica d'Altiera splora i zoni sinsibuli di l'amori. Artista indipendenti, crea canzoni com'ellu si scrivaria lettari mai mandati. Opari intimi chì contani i silenzi numerichi, i rilazioni indecisi, a mancanza, u desideriu di una leia vera. Canta l'Amori cù l'A maiuscula, i so rilazioni, l'omi chì feriscini ma dinò quilli luminosi, rispittosi è capa-

ci d'amà incù ghjustezza. Mariane Alzi custruisci un mondu induva a dibbulezza si pò trasfurmà in forza è l'emuzioni in rivendicazioni. Com'ellu a dicia Roland Barthes guasgi cinquant'anni fà inde *Fragments d'un discours amoureux*: «*À l'epica d'oghji, stu speziu d'amori passioni, d'amori romantico, ùn hè più à a moda. Ciò chì pò parè oscenu oghji, ùn hè micca a sessualità, hè a sentimentalità.*» Altiera ci la faci à rimetta in cori di u cantu issa sentimentalità. Prima di cambià d'identità artistica, Mariane Alzi avia cacciatu frà altru un dischettu calchi annu fà chjamatu Insula, dedicatu dunqua à l'isulanità, cù rifarenzi chjari à u Giappone è certi più sottili à a Corsica. Un album à maiò parti in francesi cù un suppu di lingua corsa, com'è un umaghju à i sogni è à i sminticati di a Storia, una resistenza artistica da fà campà l'utopii, un cantu pà a Tarra è l'Universu. Una paghjina, chì hè stata oramai ghjirata pà cuncintrassi nant'à una strada musicali nova, cuncretizata da l'isciuta, u 20 di ghjugnu scorsu, di a canzona *Tant pis*. Un pezzu d'evasioni pop electro chì apri un chjassu versu un altrò è poni una dumanda: è s'è l'amori assistissi inde un'altra dimensioni induv'elli si ritrovani l'animi aldilà di u tempu è di u spaziu? Nant'à una meludia dolci, cù un muscu d'istati in bor'di mari, Tant pis ammenta a billezza fragili di l'amori mancati è a forza di quilli chì ci credini sempri. Trà sogni mistichi è a luci di u Soli, issa canzona trasfurmeghja un amori spintu in un viaghju di i sensi suspesu trà realtà è imaghjinazioni. Altiera canta cù una voci calda issu titulu dedicatu à tutti quilli chì fighjulani l'infinitu cù u cori apartu. Hè solu u primu capitulu di un filmu d'amori musicali: una seria di canzoni ligati trà d'elli, chì annunciani a surtita di un EP pà u 2026. ■

Un annu fà

Un saut dans l'inconnu



Jun 2024 commence avec une rumeur qui agite la Corse depuis quelques semaines: le Dragon 20, hélicoptère de secours essentiel au vu du nombre d'interventions qu'il effectue chaque année, pourrait être réquisitionné dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et positionné sur le continent une partie de l'été. Une option inenvisageable pour l'île. Véronique Arrighi, présidente du Service d'incendie et de secours (SIS) de Corse-du-Sud, dépose une motion à l'Assemblée de Corse pour s'y opposer, tandis que les pompiers manifestent à Ajaccio le 3. Le STC Sapeurs-Pompiers de Corse-du-Sud craint en effet plus que la réquisition temporaire de l'appareil, «*un probable projet à plus long terme d'une fermeture définitive*» de la base de la Sécurité civile, ce qui aurait «*des conséquences dramatiques sur la sécurité et la vie de notre population*». Le 5, c'est le soulagement: la présidente du SIS 2A annonce dans un communiqué avoir reçu du cabinet du préfet de Corse la confirmation «*que la base hélicoptère de la sécurité civile d'Ajaccio restera ouverte à temps plein l'été prochain et pour les années à venir*». Mais ce mois marque surtout le retour des élections européennes, scrutin qui mobilise habituellement peu, a fortiori sur l'île. Le 9, on note toutefois une participation légèrement plus importante que d'habitude, y compris en Corse où le taux d'absentéisme reste plus élevé qu'au niveau national. Les résultats, eux, laissent sans voix. Le Rassemblement National sort largement vainqueur du scrutin. En Corse, Nataly Antona, cadre locale du parti et 24^e sur la liste de Jordan Bardella, est même élue députée européenne. À 49 ans, elle est la première femme corse à accéder à ce mandat. Elle ne pourra cependant jamais exercer la fonction, succombant à une

longue maladie le 18. Mais l'autre tremblement de terre de ces européennes intervient lorsqu'une heure après les résultats, Emmanuel Macron annonce qu'il va dissoudre l'Assemblée nationale. Le président de la République rebat les cartes et provoque la tenue de nouvelles élections législatives les 30 juin et 7 juillet. Un «*coup de poker*» qui laisse beaucoup de députés sortants hagards et dans l'expectative. En Corse, tous annoncent être candidats à leur propre succession. Pendant ce temps, le RN place des candidats dans les quatre circonscriptions de l'île, quitte à miser sur des inconnus, de surcroît novices en politique, comptant sur la dynamique nationale. Les nationalistes tentent pour leur part d'accorder leurs violons et de partir unis, mais c'est peine perdue. Certains pactes permettront cependant d'éviter la multiplicité de candidatures issues du mouvement national dans certaines des quatre circonscriptions, afin de ne pas disperser les voix des électeurs. Comme au national, à gauche (Parti Socialiste, La France Insoumise, Parti Communiste et Les Verts) ont parvenu à trouver un arrangement et à s'unir pour présenter une candidature commune par circonscription, sous la bannière du Nouveau Front Populaire. Le jeune mouvement identitaire Mosca Palatina annonce qu'il présente des candidats dans trois des quatre circonscriptions de l'île. Le 30, le RN qui sort à nouveau grand vainqueur du premier tour du scrutin. En Corse, les quatre candidats du parti sont qualifiés pour le second tour. Une première et un choc sur une île qui rejetait les idées de ce mouvement il y a peu encore. Au delà de cette déferlante, alors que le second tour promet d'être serré partout, en Corse on s'inquiète aussi de l'impact qu'aura cette nouvelle situation politique sur le processus

d'autonomie qui aurait dû s'accélérer dans les mois suivants. Dans un autre registre, alors que face aux difficultés insolubles de l'enseigne Casino, ses magasins sont en train d'être vendus partout en France depuis quelques mois, en Corse le sort du groupe Codim 2 et de ses 1300 employés n'avait toujours pas été tranché pour la plus grande inquiétude des syndicats. Mi-juin on apprend dans un communiqué que le groupe Casino est entré «*en négociations exclusives avec les groupes Auchan Retail France et Rocca*» en vue de la cession de sa filiale insulaire. Un accord est trouvé le 21, après une semaine de négociations et les 4 hypermarchés, 9 supermarchés, 3 Cash & Carry et 2 drives passent aux mains du groupe Rocca. Au chapitre de la justice, à Ajaccio, le 7, le directeur de cabinet du maire et l'un de ses adjoints sont mis en examen pour trafic d'influence passif et corruption passive et placés sous contrôle judiciaire. Le 18, à Bastia, Fabienne Giovannini, ancienne conseillère exécutive et ancienne présidente de l'Office public de l'habitat de Corse, est reconnue coupable de tentative d'atteinte à la sincérité du scrutin des élections municipales de Bastia en 2020. ■ **Manon PERELLI**

Un an plus tard

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, le pays s'est enfoncé dans une crise politique dont il n'a toujours pas réussi à sortir. S'il le décidait, le président de la République pourrait prononcer une nouvelle dissolution de l'Assemblée nationale d'ici quelques semaines. Un scénario difficilement envisageable alors que la situation internationale est sous tension suite à la multiplication des conflits au Moyen-Orient. ■

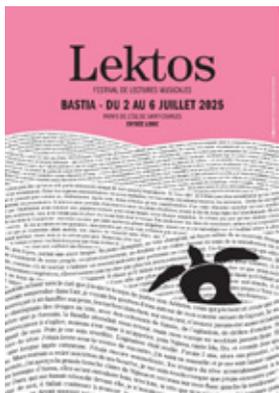


FESTIVALS

Festi Lumi

Il y a dix ans, afin de promouvoir son patrimoine et d'offrir une nouvelle expérience de visite, la Ville de Bonifacio lançait Festi Lumi, un rendez-vous nocturne où la lumière devient un langage, permettant une narration des monuments et de l'histoire de la ville. Le patrimoine civil, religieux et militaire s'anime le temps de trois nuits grâce à un parcours jalonné de créations qui vont au delà de la simple mise en lumière de monuments. Pour Roxane Piriottu, présidente de l'Office municipal de tourisme, «*Ce qui fait la force de ce festival, c'est sa capacité à proposer une expérience sensorielle et immersive, fondée sur l'émerveillement, la surprise, [...] où le public devient acteur autant que spectateur, guidé par un fil rouge qui donne sens et rythme à la promenade*». La première édition avait attiré 1800 spectateurs; désormais quelque 11000 personnes sont au rendez-vous pour visiter Bonifacio autrement, à la faveur de la nuit. Chaque année, le programme est repensé et la thématique de cette dixième édition s'articule autour de la Méditerranée et des pêcheurs bonifaciens auxquels est consacré un spectacle immersif au cœur des esplanades du Bastion et de la place d'Armes, Les veilleurs de la mer: à la croisée entre spectacle vivant, narration poétique et mapping vidéo, il rend hommage à ceux qui, hier comme aujourd'hui, vivent au rythme de la mer et tisse un lien entre les souvenirs des anciens et le présent. Douze lieux emblématiques de la ville sont transformés par une vingtaine d'artistes. Deux spectacles vidéo habillent la citadelle: une projection laser monumentale de 800 m² inspirée par la Méditerranée et les gestes des pêcheurs, sur le Bastion de l'Étendard et un grand mapping dans le quartier pisan. La place Carrega est le théâtre d'une aurore boréale virtuelle durant laquelle sont murmurés de vieux contes traditionnels corses. Une structure 3D cinétique est installée sous la Halle de l'Arsenal. Un parcours spirituel relie les trois églises emblématiques de Bonifacio: Saint-Érasme, récemment restaurée, Sainte-Marie-Majeure, et Saint-Dominique. Chaque visiteur compose son itinéraire comme bon lui semble, au départ de la marine comme de la haute-ville, l'accès au festival est totalement libre et gratuit et peut s'effectuer à n'importe quel moment, de la tombée de la nuit à 1 heure du matin. Un fil rouge lumineux permet de se repérer dans les rues de la vieille ville.

Les 3, 4 et 5 juillet 2025. Bonifacio.  04 95 73 11 88 & www.festilumi.fr



FESTIVALS

Lektos

Depuis 2022, l'association Mouvement artistique propose chaque été à Bastia un événement dédié aux lectures musicales, mais aussi, tout au long de l'année, des lectures musicales en bibliothèque, dans les écoles, les établissements pénitentiaires ou encore des lectures musicales en ligne pour mettre

en avant la littérature écrite en Corse. S'agissant du festival d'été, au travers d'œuvres telles que *Des souris et des hommes* de John Steinbeck, *Règne animal* de Jean-Baptiste Del Amo, *L'Île du docteur Moreau* de H.G. Wells, *Les Carrés bleus* de Jean-Michel Neri ou *Les Grands Cerfs* de Claudie Hunzinger, Lektos a choisi de s'intéresser cette année au rapport de l'homme à l'animalité et de retisser un dialogue qui s'est interrompu. Le postulat de départ des organisateurs est qu'aujourd'hui seuls les professionnels, éleveurs, pêcheurs, soigneurs ou gardiens de zoo vivent au quotidien en relation avec un monde animal qui, pour la plupart d'entre nous se borne à l'animal dit «de compagnie» avec souvent, de notre part, une propension à l'anthropomorphisme qui peut fausser le rapport. Le festival propose également des ateliers d'écriture et de lecture musicale, une scène ouverte, des spectacles, des rencontres, des podcasts, un studio d'enregistrement et une écrivaine publique.

Du 2 au 6 juillet 2025.

Parvis de l'église Saint Charles et place Vattalapesca, Bastia.

 www.lektos.info

MUSIQUE

Suarina

Anciennes étudiantes de l'Université di Corsica, elles se sont rencontrées durant les ateliers de musique du Centre culturel universitaire. Liées depuis lors par une amitié profonde et une



passion commune pour la musique, Elisa Tramoni (chant, guitare), Angélique Degiovanni (chant, guitare) et Sylvia Gensollen (chant) ont fondé le groupe Suarina. Après une première étape de reprises et d'adaptations, elles ont développé leur propre univers musical, fruit d'une fusion entre la technique traditionnelle du chant polyphonique corse et les influences musicales de chacune, de la pop aux musiques du monde. Elles ont également su gagner la confiance d'auteurs corses tels qu'Alain di Meglio, Patrizia Gattaceca, Ceccè Lanfranchi et Ghjuvan Federicu Terrazoni, qui leur ont offert des textes d'une grande qualité poétique. En 2023, Suarina a collaboré avec Nolwenn Leroy sur le titre *Corsica Meia* du groupe Voce Ventu, dans le cadre de l'album *Corsu Mezu Mezu 2*, produit par Patrick Fiori ce qui a permis au trio d'accéder à la scène nationale et à un public plus large.

Le 1^{er} juillet 2025, 21h 30. Auditorium de Pigna.

 04 95 61 73 13 & www.voce.corsica

carnets de bord

par Béatrice HOUCARD

Les JO, Hollande et la canicule



Un certain nombre de Français, un tiers selon certaines études, seraient nostalgiques des Jeux olympiques de Paris 2024. Incroyable, quand on pense à ce que les mêmes disaient il y a un an tout juste, avant les Jeux. Rappelez-vous: le prix des billets était trop élevé et les tribunes resteraient vides, ces JO étaient pour l'élite, ils allaient perturber le marché du logement, paralyser les transports, être le théâtre d'attentats, empêcher les Parisiens de vivre normalement. Les pires cauchemars allaient s'abattre sur la capitale. Pour un peu, on nous aurait fait croire que tous les habitants allaient fuir (deux millions de personnes, ça faisait beaucoup!)

Finalement, après avoir émis les mêmes craintes qu'un siècle plus tôt avant ceux de 1924, les Français ont accueilli les Jeux. Ils les ont aimés, les ont acclamés et ont profité de ce qu'on appelle «une parenthèse enchantée». Enchantée, elle le fut. Jamais Paris n'avait été aussi propre et joyeuse, avec des transports en nombre et à l'heure, des bénévoles souriants, des habitants de bonne humeur et des sportifs inspirés. On se sentait même beaucoup plus en sécurité dans les rues de la capitale qu'un soir de victoire du PSG ou de fête de la musique. Jeux olympiques et paralympiques ont fait l'unanimité et, une fois n'est pas coutume, on a beaucoup entendu parler de fierté nationale.

Un an après, on a ressorti la vasque olympique, qui s'élèvera dans le jardin des Tuileries chaque soir jusqu'en septembre et chaque année jusqu'aux

Jeux de Los Angeles en 2028. La ville de Paris, en raison de l'hostilité bien compréhensible des héritiers de Gustave Eiffel, semble en revanche avoir renoncé à accrocher de manière permanente les anneaux olympiques sur la Tour Eiffel, ce qui n'aurait aucun sens. Les JO de Paris appartiennent à l'Histoire et aux souvenirs. Que demander de plus?

LES MOULES DANS LA COCOTTE

Mais ainsi vont les peuples des pays qui se croient sur le déclin: ils sont nostalgiques et font de la formule «c'était mieux avant» leur mantra. Quels que soient leur âge, leur sexe, leur catégorie sociale, leur métier. Prenez François Hollande: il est tellement nostalgique de la période où il était président de la République qu'il est en train de se remettre en scène comme s'il préparait une nouvelle candidature. Les anciens présidents ne pensent qu'à cela même si, pour l'instant, aucun n'a réussi à revenir. Valéry Giscard d'Estaing et Nicolas Sarkozy avaient pourtant fait des efforts...

Six pages dans *Paris Match* et une vidéo saluent le retour d'un ex-président qui n'était jamais vraiment sorti. On voit le couple à Tulle, dans sa cuisine, préparant le petit-déjeuner. Julie Gayet, l'épouse de François Hollande, confie que son mari a pour spécialités les coquilles St Jacques, les côtes de veau et les moules. Tenez, dit-elle, il en reste! Et l'on voit les moules qui sont opportunément restées dans une cocotte sur la gazinière depuis la veille au soir. Puis, en

chaussures à talons, Julie Gayet fait du jardinage avant d'admirer la vue sur Tulle depuis la terrasse. Elle aime regarder vers l'horizon «*les petites maisons ouvrières*» qui, c'est bien connu, sont surtout belles quand on les voit de loin. «*Qu'est-ce qu'il faut pas faire pour Paris Match...*», murmure le député de la Corrèze. François Hollande a-t-il une chance d'émerger de nouveau des décombres du Parti socialiste? On n'y croit guère, surtout depuis qu'Olivier Faure s'imaginer lui aussi à l'Élysée, preuve suffisante que l'époque est devenue folle. Pourtant, un excellent connaisseur de la gauche, l'ancien député Jean-Christophe Cambadélis, fait l'éloge du bilan de François Hollande, qui n'est en effet pas si mauvais. Il pense que, dans la confusion générale, les électeurs pourraient être tentés de se dire en 2027: «*Pourquoi pas Hollande?*»

Un sondage publié par le magazine *L'hémicycle* peut offrir un petit espoir à l'ancien président: 17% des personnes interrogées (mieux que le score de Lionel Jospin en 2002) aimeraient passer leurs vacances avec lui. Il arrive loin derrière Jordan Bardella [28%], Marine Le Pen [22%] et Gabriel Attal [20%], mais devant Emmanuel Macron [13%] et François Bayrou [3%]...

Un Bayrou qui, de plus en plus menacé par une motion de censure, aura bientôt la nostalgie de Matignon. On peut aussi regretter le temps déjà lointain où les gouvernements disposaient d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale. Ou avoir la nostalgie des étés sans canicule. ■

CORSE PISCINE POLYESTER

Votre rêve
accessible

www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40